

Recherche-Action

Prévention du suicide en milieu carcéral



Rapport de recherche
Mars 2020



Concertation des Associations Actives en Prison

Partenaires

Chargée de la recherche-action

Mahdiya El-Ouiali, chargée de mission « prévention du suicide en milieu carcéral » - CAAP

Participants aux groupes de travail (GT)

GT Evaluation des facteurs de risque et procédures de suivi

Aude Verhelst, psychologue – I.CARE

Charline Rother, assistante sociale – FAMD

Cindy Maréchal, chargée de projet – SES

Olivier Panier, psychologue – I.CARE

Raamata Thiam, coordinatrice - SLAJ Tournai

Séverine Delcomminette, conseiller-directeur - SPF Justice

GT Accompagnement des personnes ressources

Circé Saïdoun, chargée de projet – SES

Hélène Leibowitz, psychologue – I.CARE

Laurence Nibelle, inspectrice SPS - SPF Justice

GT Focus détenus

Agnès de Lil, formatrice-animatrice – FAMD

Aurélié Moreau, référente thématique « détention » - CROIX-ROUGE de Belgique

Hélène de Viron, chargée de projet – SES

Soline Gilles, éducatrice spécialisée – I.CARE

Comité d'accompagnement

Deogratias Mazina, collaborateur scientifique - Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale - COCOM

Dieter Burssens, chercheur criminologue – INCC

Olivier Gillis, directeur – Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale – COCOM

Philippe Glibert, attaché-directeur – SPF Justice

Vinciane Saliez, directrice – I.CARE

Remerciements

Nous souhaiterions tout d'abord remercier tous les acteurs de terrain et les membres de l'administration pénitentiaire qui se sont joints aux groupes de travail et qui ont contribué, par leur investissement et leur expertise, à la richesse des débats et des réflexions.

Également, les personnes détenues et les agents pénitentiaires qui nous ont délivrés de précieux témoignages sur leurs conditions de travail et de vie au sein des différentes prisons.

Nous tenons aussi à remercier les membres du Comité d'accompagnement qui ont apporté leur pierre à l'édifice.

Nos remerciements vont à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à ce travail de recherche, notamment Hélène Taquet, pour son excellent travail graphique ; Camille Seilles, pour ses belles photos; et enfin, tout particulièrement, les personnes détenues pour leurs contributions.

Je tiens, à titre personnel, à remercier mes collègues, Mélanie Bertrand et Séverine Clinaz et les membres de notre conseil d'administration pour leur soutien, ainsi qu'à Pierre Titeux pour son apport à la préparation de la journée de réflexion et pour la rédaction des actes. Un tout grand merci également à Insaf Takal, Meriem Manseri et Chedia Leroij pour leurs précieuses relectures et remarques.

Préambule

Il nous semble important de préciser que ce travail est la première étape d'un long processus réflexif plus que nécessaire qui, nous l'espérons, apportera des pistes concrètes aux constats soulevés par l'étude de l'université de Gand « Suicide in de Belgische gevangenis: 2000-2016 » (2017).

Nous espérons que cette humble entreprise contribuera à impulser des initiatives porteuses de changement dans la perspective de bien-être et soucieuses d'offrir de meilleures conditions de détention et de travail à l'ensemble des personnes concernées. Comme vous le constaterez tout au long de ce travail, ces deux dimensions ont été abordées comme les deux faces d'une même pièce. S'attarder sur l'un en omettant l'autre, ne permet pas d'aborder la réalité carcérale sous tous ses abords. De plus, prendre en considération tous les acteurs du milieu permet de les associer à la réflexion et de créer des alliances dans le changement à fournir.

Ce travail n'a nullement la prétention d'être un aboutissement mais dévoile les prémices d'un processus de travail en étroite collaboration avec le tissu associatif et les personnes détenues.

En avoir assez de faire et de voir les mêmes choses : certains sont envahis de ce sentiment, ainsi que d'un dégoût, sinon d'une haine, de la vie. La philosophie elle-même nous y pousse et nous y précipite, quand elle nous fait dire : Toujours la même chose : jusque quand ? Me réveiller, n'est-ce pas ? Dormir, avoir faim, me remplir, avoir froid, avoir chaud... il n'y a pas de fin, tout se tient et tourne en rond, une chose fuit, l'autre vient à sa suite. La nuit pousse le jour, le jour la nuit, l'été devient l'automne en s'achevant ; l'automne, c'est l'hiver qui le presse, auquel le printemps s'oppose. Rien de neuf dans ce que je fais, rien de neuf dans ce que je vois. Il m'arrive d'en avoir la nausée. (Lettres, 24, 26)

Epicète, dans Gabriel Germain :
« Epicète et la spiritualité stoïcienne »,
Ed. du Seuil, 1964

Liste des abréviations utilisées

ADEPPI : Atelier d'Education Permanente Pour Personnes Incarcérées *asbl*
APO : Accueil Protestant | Protestants Onthaal *asbl* (ASJ) - Bruxelles
ASJ : Aide Sociale aux Justiciables
AVIQ : Agence wallonne pour une Vie de Qualité
CAAP : Concertation des Associations Actives en Prison *asbl*
CAL : Centre d'Action Laïque
CAP Fly : Centre Pluridisciplinaire Assuétudes *asbl*- Liège
CCB : Comité de Concertation de Base des prisons
CFPP : Centre de Formation du Personnel Pénitentiaire du SPF Justice - Marneffe
COCOM | GGC: Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie
CNP Saint-Martin: Centre Neuro Psychiatrique St-Martin
ELS: Equipe Locale de Soutien de l'établissement pénitentiaire
ESTIM: Equipe Mobile Trajet de Soins Internés (TSI) de la Cour d'Appel Liège
FAMD : Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus
FARAPEJ : Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison et Justice (Paris)
FW-B : Fédération Wallonie-Bruxelles
GENEPI : Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées *asbl*
I.CARE : Laboratoire d'innovation en santé et milieux fermés *asbl*
INCC | NICC : Institut National de Criminalistique et de Criminologie| National Instituut voor Criminalistiek en Criminologie
OCD : Organe de Concertation des Détenus
RAMBo : Réseau Assuétudes Mons-Borinage *asbl*
SAD : Service d'Aide aux Détenus
SLAJ : Service Laïque d'Aide aux Justiciable *asbl*

SCAPI : Service Communale d'Aide aux Personnes Incarcérées - Molenbeek
SES : Service Education pour la Santé *asbl*
SPS : Service Psycho-Social du SPF Justice
SPF Justice : Service Public Fédéral Justice
SRS : Service de Réinsertion Sociale *asbl*
ULB : Université Libre de Bruxelles
ULiège : Université de Liège

Table des matières

Partenaires	3
Remerciements	4
Préambule	4
Liste des abréviations utilisées	6
I.	
Introduction	9
II.	
Hypothèse et objectifs	10
Hypothèse	10
Objectif général	10
Objectifs spécifiques	10
III.	
Méthodologie	11
Méthodologie de la recherche-action	11
L'action	11
Méthodologie de la collecte des données et analyse	11
IV.	
Processus	14
Comité d'accompagnement	14
Cadre éthique	14
Partenaires	14
Présentation des actions	14
V.	
Synthèse de la recherche documentaire	20

VI.	
Résultats	22
VII.	
Discussion	32
Limites de la recherche-action	32
Identification de pratiques innovantes	33
Indicateurs transversaux de changement	35
Propositions de changement	35
Responsabilité des acteurs	36
VIII.	
Conclusions	41
IX.	
Pistes d'action	43
Formation	43
Intervision	43
Espaces de concertation	44
Espaces de socialisation et d'apprentissage	44
Espaces de parole pour l'entourage	45
X.	
Recommandations	46
Bibliographie	48
Annexes	50



Il n'y a qu'un problème philosophique vraiment sérieux, c'est le suicide. *(Albert Camus)*

I.

Introduction

Suite à la Conférence Interministérielle d'octobre 2017, le Ministre en charge des Maisons de Justice de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rachid Madrane, a manifesté sa volonté de s'intéresser à la problématique du suicide en milieu carcéral. C'est dans ce contexte que la CAAP a obtenu en 2018 une subvention pour développer une mission de prévention du suicide dans les prisons de Wallonie et de Bruxelles. Depuis plus d'un an, nous avons l'occasion d'approcher progressivement et modestement les réalités complexes du milieu carcéral à travers le prisme du bien-être des individus détenus et des intervenants actifs en prison.

La thématique étudiée nécessite une approche systémique, encore plus particulièrement parce qu'elle est abordée dans un environnement tel que la prison. Ainsi, considérer le bien-être d'un individu en tenant compte de son environnement permet non seulement d'évaluer ses leviers de résilience mais contribue également à identifier les ressources mobilisées propres à ce contexte. De plus, l'approche systémique de la problématique a mis en évidence le phénomène de l'effet miroir : les conditions de détention des personnes détenues sont liées aux conditions de travail du personnel pénitentiaire.

1. La CAAP est désignée comme représentant officiel du secteur associatif actif en prison auprès du Comité de Pilotage Permanent (CPP) qui est chargé d'organiser les travaux préparatifs à la **Conférence Interministérielle** visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral (CIM). Dans ce cadre, la CAAP apporte sa participation au CPP en déléguant des représentants du secteur associatif actif en prison ou en produisant, lorsque cela est nécessaire, une liste d'experts selon les thèmes abordés lors des groupes de travail (GT).

Selon une étude de l'Université de Gand (UGent)², entre 2000 et 2016, 262 personnes détenues se sont suicidées dans l'enceinte d'une prison en Belgique ; une mort sur trois est donc un suicide. Le taux de suicide en milieu carcéral est ainsi huit fois supérieur à celui enregistré dans la population belge générale, qui s'élève à 19 décès par suicide par 100.000 habitants. En moyenne, plus d'un suicide est comptabilisé chaque mois en prison. «Le passage d'une société libre à la prison est lourd pour la plupart des prisonniers», explique le chercheur Louis Favril. «Ils perdent soudainement leur liberté mais également un soutien social.»

L'une des critiques relayée par le travail de recherche statistique menée par l'Université de Gand tient dans le questionnement que suscite la comparaison entre le taux de suicide en prison et celui dans la société. Comment pouvons-nous comparer ce qui n'est pas comparable ? Quel est le sens réel de cette comparaison ? Et, enfin, que veut-on faire dire à ces chiffres ?

2. L. Favril, C. Wittouck, K. Audernaert, F. Vander Laenen (2017), *Suicide in de Belgische gevangenis: 2000-2016*, Université de Gand, Retrieved from : <https://biblio.ugent.be/publication/8519991>

II.

Hypothèse et objectifs

1. Hypothèse

Le renforcement des dispositifs axés sur le lien peut favoriser durablement le bien-être des personnes détenues et du personnel travaillant en milieu carcéral.

2. Objectif général

L'objectif général est l'élaboration de modalités de prévention du suicide contribuant au bien-être des personnes détenues et de leur entourage ainsi que du personnel interne des établissements pénitentiaires.

3. Objectifs spécifiques

Identifier et décrire les leviers facilitant cette approche;
Identifier et décrire les limites et contraintes de cette approche ;
Identifier et décrire des pratiques innovantes en vue de l'élaboration de pistes d'action ;
Identifier et expérimenter des solutions aux difficultés rencontrées.

III.

Méthodologie

1. Méthodologie de la recherche-action³

La méthodologie de la recherche-action est un processus destiné à munir les participants de moyens afin d'enrichir leurs pratiques grâce à leurs expériences éclairées et nourries des savoirs théoriques.

Elle est donc une forme de recherche opérationnelle en perpétuelle évolution dont le contenu et la méthodologie peuvent changer en cours d'exécution. En effet, par une mise en abîme du savoir théorique et du savoir pratique, les participants élaborent leur propre méthodologie au fur et à mesure de la mise en place d'actions innovantes en adéquation avec les enjeux de la réalité de terrain.

La méthodologie de la recherche-action est donc axée sur la collaboration et la participation des partenaires qui favorisent et renforcent le travail en réseau. Ce point sera détaillé dans le paragraphe abordant les limites de la recherche-action.

2. L'action

L'action, s'étendant d'octobre 2018 à mars 2020, visait la mise en place d'espaces de concertation et de coopération constitués d'acteurs en milieu carcéral issus de différents services. Ces espaces d'échanges permettaient ainsi l'identification d'un éventail de ressources tendant à soutenir les acteurs dans leurs activités. Pour ce faire, elle s'est établie en deux formes de collaboration et production de savoirs ; celles des groupes de travail et de formation.

3. Catroux M. (2002). *Introduction à la recherche-action : modalités d'une démarche théorique centrée sur la pratique*, p8-20, Retrieved from : <https://journals.openedition.org/apliut/4276>

Une journée de réflexion a également été organisée ; elle constitua la première étape de la mise en commun des différents champs de travail investis par les groupes de travail. Elle a également contribué à élargir les connaissances en réunissant plusieurs experts du suicide en milieu carcéral. Enfin, nous avons profité de cette occasion pour ouvrir une réflexion plus large en invitant davantage d'acteurs concernés à prendre part aux groupes de travail, à savoir : les administrations pénitentiaires, assistants de surveillance pénitentiaires⁴, services actifs en prison, services issus du secteur de la santé mentale, (ex) détenus, proches d'(ex)détenus, ...

3. Méthodologie de la collecte des données et analyse

La méthodologie de la collecte des données combine à la fois une approche individuelle et une approche en groupe. Le choix de l'une ou de l'autre s'est établi dans un cadre bienveillant et dans la vigilance du respect de la confidentialité des témoignages et opinions exprimées.

L'objectif de cette méthode combinée est de croiser les données selon leur pertinence et, si cela est possible, de placer les items relevés dans leur contexte institutionnel.

Entretiens de groupe

Les données recueillies par l'approche groupale s'appuient sur les groupes de formation et sur le groupe composé de personnes détenues appelé communément « focus détenus ».

En effet, les sept groupes de formation ont permis de collecter les difficultés

4. Par facilité de lecture, nous emploierons l'appellation commune d'agent.

rencontrées par les intervenants mais aussi leurs besoins pour faire face à la souffrance du public cible. Les échanges ont également contribué à identifier les leviers, les pratiques innovantes et les ressources potentielles à mobiliser en matière de travail en réseau.

Un focus détenus a pu être mis en place. Par souci de confidentialité, nous avons regroupé les témoignages de ce focus avec ceux recueillis par les animateurs lors de leurs ateliers. Afin de garantir un cadre bienveillant et une circulation fluide de la parole, il était prévu de limiter le groupe au nombre de cinq participants maximum. Ce cadre était assuré par l'animateur/ou l'éducateur secondé par la chargée de projet. La présence de celle-ci était nécessaire afin d'expliquer clairement le cadre du projet et les perspectives dans lesquelles s'inscrivent les témoignages. Les notes écrites et l'enregistrement ont servi au traitement de données. Les principes de précautions en termes d'anonymat et de confidentialité ont été respectés.

Questionnaires semi-structurés et entretiens individuels

Les entretiens individuels avaient pour objectif général d'approfondir et/ou de vérifier les items relevés. Chaque groupe de travail a élaboré un questionnaire semi-structuré adapté à l'acteur visé.

Les acteurs cibles étaient :

- les directions pour lesquelles nous avons reçu 13 réponses sur 18 questionnaires envoyés, 5 d'entre elles nous ont accordé un entretien individuel au sein de leur établissement pénitentiaire.
- les personnes ressources qui regroupent, en principe: le personnel interne, les personnes (co)-détenues, l'entourage du détenu, les travailleurs des services extérieurs⁵ et les bénévoles. Pour le personnel interne⁶, nous avons pu, avec la collaboration de la responsable du centre de formation de Marneffe, recevoir 7 réponses des membres du personnel interne sur 28 pour l'ensemble des personnes ressources.

5. Les services dits extérieurs à l'établissement pénitentiaire sont subventionnés et/ou agréés par les entités fédérées et ont pour mission l'aide sociale, au sens large, aux personnes détenues.

6. Le personnel interne des établissements pénitentiaires qui dépend du SPF Justice, donc au niveau fédéral, est plus axé sur la gestion de la peine et la gestion organisationnelle de la prison. Il a davantage un rôle sécuritaire et de contrôle.

En ce qui concerne les intervenants extérieurs (travailleurs et bénévoles), les questionnaires ont été relayés par les associations membres de la CAAP pour lesquels nous avons reçu 21 réponses.

En revanche, il fut difficile d'atteindre les familles par manque de temps. En effet, il aurait fallu pour ce public cible d'une part, organiser un cadre adéquat par le biais d'un service partenaire travaillant avec l'entourage du détenu et, d'autre part, mettre en place un canal d'information au sein des prisons les invitant à nous contacter afin de recueillir leurs récits de vie. Toutefois, nous avons pu recueillir quelques paroles des familles par l'intermédiaire d'une animatrice photographe. Ces paroles accompagnent les photographies⁷ reprises dans ce travail.

Pour l'ensemble des différents groupes-cibles, nous n'avons pu obtenir d'échantillonnage suffisant pour dégager une représentativité de leurs réalités.

Analyse des données

L'analyse des données a été menée selon la méthode d'analyse du contenu (Taylor-Powell et Renner, 2003). Nous avons ainsi pu, au travers des différents canaux de récoltes, identifier les thématiques et les sous-thématiques inhérentes à la prévention du suicide en milieu carcéral. Cette étape a permis la catégorisation des réponses recueillies ; ce qui a conduit à l'émergence de pistes d'actions et de recommandations.

7. Travail photographique mené par Camille Seilles, en hiver 2017 et hiver 2018, à la rencontre des visiteurs de la prison et 2019/2020 documentaire photo « aux lieux des liens ».



Photo : Camille Seilles

IV.

Processus

1. Comité d'accompagnement

Le Comité d'accompagnement⁸ a été mis en place en octobre 2019 et s'est réuni trois fois durant deux heures.

Il est constitué de cinq membres réunis autour de leur expertise sur la réalité carcérale et/ou scientifique quant aux outils méthodologiques.

Les deux premières rencontres se sont focalisées sur les thématiques des groupes de travail et la dernière sur la lecture du rapport de recherche.

2. Cadre éthique

Toutes les données recueillies auprès des participants lors des groupes de travail, des formations ainsi que celles récoltées à travers les entretiens et les questionnaires ont été anonymisées.

3. Partenaires

Afin d'aborder la problématique multidimensionnelle du suicide tout en tenant compte des enjeux multisectoriels du milieu carcéral, nous avons tenu à réunir des acteurs de terrain, aux profils de fonctions hétérogènes, issus de différents services ainsi que des membres du personnel de l'administration pénitentiaire.

Pour ce faire, au début du processus, nous avons convié l'ensemble des associations membres de la CAAP ainsi que des membres du personnel et des délégués intra-muros⁹ de la Direction du Partenariat de l'administration

8. La composition du comité d'accompagnement est détaillée dans "Partenaires" à la page 2 du rapport de la recherche-action

9. Les délégués intra-muros jouent le rôle d'interface entre les directions des établissements pénitentiaires et les opérateurs extérieurs

générale des Maisons de Justice. A la première réunion, treize intervenants provenant de 8 services différents d'aide psycho-sociale, de promotion de la santé et d'aide aux détenus ont pu être présents ainsi que des membres du personnel de la Direction du Partenariat et une formatrice du Centre de Prévention du Suicide de Bruxelles.

Aux termes des échanges, le groupe a ciblé trois axes de travail prioritaires sur base desquels trois thématiques ont été traitées respectivement par un groupe de travail.

Les partenaires ont joué un rôle primordial de facilitateur du projet au sein de la prison. Ils ont permis de relayer les réalités auxquelles ils sont confrontés et de faciliter les contacts avec les directions et les personnes détenues. Ces groupes de travail, dans lesquels nous avons pu réunir les services du tissu associatif et des membres de l'administration pénitentiaire, ont mis en exergue la nécessité de favoriser régulièrement ces espaces de concertation afin d'améliorer ou de rendre possible une collaboration effective sur le terrain.

1. Présentation des actions

Groupes de travail

Les groupes de travail¹⁰ sont composés de travailleurs issus du tissu associatif actif en milieu carcéral ainsi que de deux membres du personnel de l'administration pénitentiaire.

Les groupes se sont réunis de novembre 2018 à septembre 2019, en moyenne toutes les 6 semaines selon les disponibilités. Le processus de travail se veut

10. La composition des groupes de travail est détaillée dans "Partenaires" à la page 3 du rapport de la recherche-action

collaboratif et participatif, basé sur la reconnaissance des savoirs, savoir-faire et des capacités d'analyse de chacun.

Trois axes de travail ainsi que leurs objectifs respectifs ont été déterminés afin d'établir un diagnostic de la réalité carcérale.

Le premier axe de travail se concentre sur l'évaluation des facteurs de risque du suicide et les procédures de suivi au sein des prisons. Ce groupe a pour objectif de déterminer s'il existe une procédure interne à chaque établissement pénitentiaire lors d'un acte de suicide abouti ou non abouti et en cas de suspicion d'un passage à l'acte. Pour cela, les directions ont été invitées à participer à l'enquête via le questionnaire élaboré par le groupe. Suite à l'analyse des données, il a été programmé une série d'entretiens avec un nombre de directions afin de préciser ou d'étoffer des éléments épinglés dans les questionnaires. L'analyse a permis d'identifier les ressources mobilisées et les manquements inhérents au contexte carcéral. L'objectif final consistait à repérer, au-delà des procédures standards, des pratiques innovantes méritant d'être renforcées et promues dans l'ensemble du réseau.

La deuxième axe de travail, intitulé focus détenus, prend appui sur le vécu et l'expérience des personnes incarcérées afin d'identifier les leviers favorisant leur bien-être. L'objectif spécifique était de valoriser la parole des personnes détenues, expert de leur vécu, afin de déterminer les facteurs de risques aux conduites suicidaires, leurs besoins et leurs demandes.

Enfin, le troisième axe met l'accent sur l'accompagnement des personnes ressources telles que les intervenants professionnels, les bénévoles, les surveillants pénitentiaires, les co-détenus mais aussi les familles et/ou les proches. L'objectif visait l'élaboration, le renforcement et/ou l'amélioration des soutiens possibles à ces différents acteurs.

Groupes de formation

Un total de 7 cycles de formation « prévention du suicide », répartis en Région

11. Voir l'annexe « Modèles de questionnaire » : I. Aux directions

wallonne et en Région bruxelloise, ont été délivrés entre décembre 2018 et décembre 2019. Chaque groupe était constitué de 15 à 20 participants, principalement des intervenants actifs en milieu carcéral issus de différents services mais également des membres du personnel de l'administration pénitentiaire. En somme, 99 personnes, issues de 35 services distincts, ont bénéficié de la formation. Ces derniers sont : ADEPPI, Administration générale des Maisons de Justice de la Direction du Partenariat de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), Aide & Reclassement, Après, APO, Arbor&Sens, ASJ Liège I, ASJ Liège II, ASJ-LUX (SAD Saint-Hubert), ASJ Marche-en-Famenne L'autre Lieu, ASJ-Verviers, CAL-LUX, CAP Fly, CNP Saint-Martin, Commission de Surveillance de la prison de Leuze, Compagnie des visiteurs de prison de Liège, ESTIM, FAMD, Genepi, I.CARE, L'Ambulatoire Forest, La Touline Nivelles I, Les Chemins de Traverser se, Plateforme sortants de prison, Programme social de La Monnaie, Projet Réinsère extra-muros FW-B, Relais Enfants-Parents, Résilience, Rizome-BXL, SCAPI, RePR, SES, SLAJ-V BXL, Sesame, SRS, Transit.

Afin de maximiser l'accessibilité à la formation à un grand nombre d'intervenants, nous avons proposé deux formules, soit répartie sur deux jours consécutifs ou soit établie sur une journée. Le contenu des deux formes était semblable ; seul le temps disponible pour les échanges entre les participants différait. En effet, la formule de deux jours offrait la possibilité aux participants de revenir sur les thèmes vus la veille et de les approfondir.

Le module a principalement été délivré par le *Centre de Prévention du Suicide de Bruxelles* et une fois dispensé par *Un pass dans l'Impasse* pour le site de Liège. Le choix du centre de formation s'est fait en fonction de l'offre la plus intéressante financièrement. Quant au choix des lieux de formation, nous nous sommes efforcées à offrir une grande accessibilité aux intervenants en brassant le plus largement possible le tissu associatif et en optant pour des points faciles d'accès. Au total, sept dates ont été programmées à Bruxelles, Namur, Liège et Mons.

Au-delà des outils proposés par la formation, cet espace de formation s'est avéré être une opportunité pour les représentants des différents services de réactiver leur

réseau et d'identifier des ressources et leviers pouvant répondre à leurs difficultés. Il a également permis de cibler les besoins additionnels des intervenants.

Journée de réflexion

La journée de réflexion s'est tenue le 29 mars 2019 à la Maison des Associations Internationales à Ixelles et a accueilli au total 101 participants. La matinée portait sur une série d'interventions : Louis Favril, Chercheur à l'Institute for International Research on Criminal Policy de l'Université de Gand, a présenté son étude « Suicide in de Belgische gevangenis: 2000-2016 ». Philippe Carrière, Psychiatre, ancien chef de service en psychiatrie en milieu carcéral français, nous a partagé son analyse au travers de son expérience et l'importance de la dimension humaine dans la prévention suicide. Camille Varin, Chargée de mission Prison Justice et Lou Benminni-Leprince, Psychologue clinicienne pour le dispositif Codétenus de soutien (CDS) de la Croix-Rouge française, nous ont fait part de leur expérience de terrain et les limites du CDS. L'après-midi fut rythmée par différents ateliers axés sur différentes thématiques en lien avec le suicide. Les multiples contours de la thématique du suicide ont été abordés en questionnant les perspectives d'amélioration et en favorisant la concertation d'acteurs aux profils diversifiés au sein des différents ateliers. En filigrane de la journée, nous avons aussi eu l'opportunité de représenter la parole des personnes détenues au travers du recueil d'une série de témoignages déclamés par l'artiste slameur, Bout de Souffle. La conclusion de la journée fut menée par Khadija Senhadji, socio-anthropologue.

Cette journée de réflexion a permis de regrouper un large spectre d'acteurs de terrain recouvrant divers secteurs : santé et santé mentale, académique, social, juridique et criminologique, politique (la cellule santé du cabinet de la Ministre Cécile Jodogne – COCOF, cabinet du Ministre Didier Gosuin – COCOM), justice (les services d'aide aux détenus), le personnel pénitentiaire (directeurs, psychologues, infirmiers, assistants sociaux, agent pénitentiaire), le culte (conseillers moraux, aumôniers catholiques) ainsi que des visiteurs bénévoles, des journalistes, les centres de formation en prévention du suicide, des étudiants universitaires et des volontaires.

Les membres des différents groupes de travail furent invités à animer les ateliers de réflexion en proposant une question spécifique liée à leur thématique de travail. Sur base de ces questions, cinq ateliers se sont déclinés comme suit :

ATELIER N°1 : *Comment inclure la personne détenue dans la réflexion et les actions de prévention du suicide ?*

Au quotidien, dans ses relations avec son entourage, chacun peut aider une personne confrontée à la souffrance, avec les moyens dont il dispose, tout en respectant ses limites. Ouvrir le dialogue, être présent, entendre la souffrance, s'abstenir de juger, l'orienter ou l'accompagner éventuellement, sont des façons de soutenir ces personnes en situation de détresse.

Composition :

L'atelier comptabilisait 14 participants regroupant diverses fonctions et services : psychologue clinicien et formateur au Centre de Prévention du Suicide, psychologue du SPS de la prison de Mons, chargé de projet à Rizome-Bxl, animatrice à la FAMD, chargée de mission à la CAAP, secrétaire de la Compagnie des visiteurs de prison de Liège, attaché-psychologue au centre de détention de Saint-Hubert, stagiaire à RePR, psychologue clinicienne à la cellule d'intervention psychologique de crise au Centre de Prévention du Suicide, professeur de criminologie (Grèce) et Protecteur des Droits Humains (OPCAT), criminologue, psychologue au Centre Communautaire pour Mineurs Déssais de Saint-Hubert.

Les lignes d'horizon de la discussion :

Comment faciliter les contacts de 1ère ligne pour les personnes détenues?

Comment favoriser l'intersectorialité entre les intervenants issus de différents services (services extérieurs, services internes, équipes soins) ?

Comment valoriser la parole des personnes détenues et davantage les impliquer dans la problématique ?

Comment évoquer le suicide sans induire des idées suicidaires auprès des personnes détenues?



ATELIER N°2 : *Elaborer un plan de prévention ou améliorer ce qui est mis en place aujourd'hui ?*

Dans la réflexion du groupe de travail « Evaluation des facteurs de risques et procédures de suivi », il a été soulevé la préoccupation centrale de maintenir une attention particulière au détenu dans la perspective d'améliorer son bien-être physique et psychique. C'est pourquoi cet atelier s'est focalisé sur la responsabilité de chaque acteur de contribuer à cette volonté centrale.

Composition :

L'atelier comptabilisait 18 participants regroupant diverses fonctions et services : attaché la Direction du Partenariat de l'administration générale des Maisons de Justice, criminologue et professeur à l'UCL, assistante sociale au Centre Communautaire pour Mineurs Déssais de Saint-Hubert, coordinatrice des services d'Aide aux Justiciables COCOM, délégué de la Direction du Partenariat de l'administration générale des Maisons de Justice, Beleidscöordinator Hulp-en Dienstverlening aan Gedetineerden Brussel, chargée de projet au Centre de référence de prévention du suicide Un Pass Dans l'Impasse, collaborateur scientifique à l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, agent de Défense Sociale de Paifve, assistant social à la FAMD, conseiller au SPF Justice, coordinatrice au SLAJ Tournai, responsable administratif et opérationnel à Un Pass Dans l'Impasse, criminologue et intervenant social à RePR, assistant social à l'APO.

Les lignes d'horizon de la discussion :

En partant du constat que le taux de suicide est 8 fois supérieur à celui enregistré dans la population générale, pourquoi se suicide-t-on plus en prison ?

Selon votre expérience, y-a-t-il un public à risque ?

Que peuvent faire l'administration, les services extérieurs, les assistants de surveillance pénitentiaire lorsqu'il y a une tentative de suicide ?

Que pouvez-vous faire pour humaniser le lien en prison ?

L'élaboration d'un plan de prévention du suicide aurait-elle un effet escompté ?

ATELIER N°3 : *Des idéations suicidaires d'une personne détenue au passage à l'acte : quels sont les besoins des intervenants en matière d'accompagnement ?*

Au quotidien, tout un chacun est susceptible d'être confronté à la souffrance d'une personne de son entourage. Face aux réalités du suicide, que vous soyez un professionnel ou un proche, la même règle s'impose : il ne faut pas rester seul¹². L'objectif de cet atelier est de définir et de mieux comprendre les besoins des intervenants en prison en matière d'accompagnement.

Composition :

L'atelier comptabilisait 23 participants regroupant diverses fonctions et services : étudiante en master 2 en psychologie clinique à l'ULB et membre du Genepi Belgique, coordinateur et psychologue à RePR, chargée de projet SES, psychologue du SPS au centre de détention de Marneffe et formatrice au CFPP, conseiller moral à la FAMD, intervenante psychosocial à Après, assistant social à la FAMD, coordinateur à Rizome-Bxl, membre de la Présence et Action Culturelle et de la Coordination le réseau d'écrivain.e.s publics, conseillère morale laïque, psychologue du SPS de la prison de Jamioulx, psychologue à CAPITI, chargée de projet au SLAJ-V, psychologue à Rizome-Bxl, membre de la FARAPEJ de France, directrice à Après, psychologue et formateur à Un Pass Dans l'Impasse, étudiant en master 2 en criminologie à l'ULiège, attachée et gestionnaire en santé, en action sociale et en cohésion sociale à AVIQ.

Les lignes d'horizon de la discussion :

Quelles sont les formes d'accompagnement attendues et/ou pouvant être des ressources (formations, cellule externe d'écoute, ...) ?

Comment améliorer les relations de travail et la communication entre :
le personnel interne ?

le personnel interne et les services extérieurs ?

le personnel et les détenus ?

Au sein de l'établissement, quelle est la place accordée à l'Équipe Locale de Soutien (présentation, publicité, ...) ?

Quels sont les bénéfices des ELS et les améliorations à y apporter ?

Quels sont les outils personnels mobilisés par les intervenants pénitentiaires pour faire face à des situations difficiles ?

¹². Document « Mythes et réalités du suicide » du Centre de Prévention du Suicide asbl, distribué lors de la formation du 05 et 06 décembre 2018

ATELIER N°4 : *Familles et proches des personnes détenues : quel soutien apporter ?*

Lorsqu'il y a un suicide dans une famille, les membres de la famille deviennent plus « à risque ». Il est important de souligner que le suicide est un comportement qui peut se reproduire dans une histoire familiale. Cela s'explique par le fait qu'un suicide (ou une tentative de suicide) au sein d'une famille peut être perçu par chaque membre comme une façon possible de résoudre ses problèmes. Plus forte est la relation avec la personne décédée (amis, parents, collègues,...), plus grande est la probabilité que les réactions de stress, de crise et de deuil les rendent vulnérables. On peut alors s'inquiéter d'un risque de contagion, c'est-à-dire de reproduction du geste suicidaire¹³.

Composition :

L'atelier comptabilisait 9 participants regroupant diverses fonctions et services : infirmière, volontaire à la Croix-Rouge pour l'activité "Itinérances", membre de la FARAPEJ de France, chargée de mission à la CAAP, criminologue et intervenante sociale à RePR, attaché psychologue à AVIQ, psychologue Relais Enfants-Parents.

Les lignes d'horizon de la discussion :

Qu'en est-il de la famille lorsqu'un membre est décédé en prison ?

Comment l'information leur est transmise ?

Quel soutien leur est apporté ?

Quels rituels de deuil leur sont-ils possibles ou offerts ?

Quels sont leurs besoins et leurs attentes ?

13. Document « Mythes et réalités du suicide » du Centre de Prévention du Suicide asbl, distribué lors de la formation du 05 et 06 décembre 2018

ATELIER N° 5 : *Comment intégrer une approche pluridisciplinaire pour mieux répondre aux besoins en matière de santé ?*

Force est de constater qu'en l'absence d'une politique de santé cohérente au sein du système carcéral belge actuel, il appartient aux associations présentes dans le domaine de la santé en prison de pallier la désorganisation de l'offre de soins de santé intra-muros et de proposer des programmes d'actions innovants¹⁴.

Composition :

L'atelier comptabilisait 9 participants regroupant diverses fonctions et services : attachée au service Santé (Promotion de la santé) COCOF, psychologue tabacologue de la Fondation contre le Cancer, chargée de projet à SES, coordinatrice au RAMBo, coordinatrice CAL-LUX, membre du CA d'I.CARE, psychologue du SPS à la prison de Saint-Gilles.

Les lignes d'horizon de la discussion :

L'objectif de cet atelier a consisté à discuter de la pertinence et de la possibilité d'un renforcement transversal de la collaboration des différents corps de métiers et à déterminer ce qui pourrait améliorer le travail abordé par l'ensemble des spécificités professionnelles. En d'autres termes, en quoi une approche globale de la personne détenue peut-elle améliorer la prise en charge médicale et donc, la santé en général de ce dernier ?

Cette journée de réflexion a contribué à la publication d'un rapport d'état des lieux¹⁵ des différents groupes de travail et des pistes de réflexions soulevées lors des ateliers. Ce processus a permis d'alimenter la prochaine étape, à savoir la recherche-action dans la perspective de proposer des pistes d'action et des recommandations nécessaires pour améliorer le bien-être des détenus.

14. Bertrand M. & Clinaz S. (2015). *L'offre de services faite aux personnes détenues*, p.101. Retrieved from : <http://caap.be/index.php/document/caap#>

15. Actes de la journée d'étude du 29 mars 2019, *Suicide et détention : Etat des lieux, réflexions et perspectives d'actions*. Retrieved from : <http://caap.be/index.php/document/caap>



Photo : Camille Seilles

Synthèse de la recherche documentaire

◆ Etat des savoirs de la problématique du suicide dans le contexte carcéral belge

Selon l'étude « *Suicide in de Belgische gevangenis: 2000-2016* »¹⁶ publiée en 2017, la Belgique se situe parmi les dix premiers pays européens comptant le taux de suicide le plus élevé dans la population générale.

La population carcérale cristallise de nombreux facteurs de risque (consommation de drogues, pathologies psychiques, isolement, perte de liens affectifs, confinement, manque d'activités, perte d'autonomie, ...) et dénote un taux de suicide 8 fois plus élevé que dans la population générale. « *L'importance du risque suicidaire chez les détenus résulte donc de la conjugaison de vulnérabilités préexistantes à l'incarcération et de facteurs de stress inhérents à celle-ci* »¹⁷.

Au niveau national, la Belgique ne dispose d'aucun plan de prévention du suicide et ce, pour tout secteur confondu. De manière plus particulière, pour le milieu carcéral, il n'existe pas de recensement fiable, ni de réflexions cliniques pour élaborer des lignes de conduites communes à tous les établissements pénitentiaires. Chaque prison a donc sa propre politique de gestion.

Les résultats de l'étude mettent en lumière la corrélation entre la surexposition des idéations suicidaires et la détention.

16. L. Favril, C. Wittouck, K. Audernaert, F. Vander Laenen, *Suicide in de Belgische gevangenis: 2000-2016*, 2017, Université de Gand. Retrieved from: <https://biblio.ugent.be/publication/8519991>

17. Actes de la journée d'étude du 29 mars 2019, *Suicide et détention : Etat des lieux, réflexions et perspectives d'actions*, Présentation de l'étude par Favril L., p. 15. Retrieved from : <http://caap.be/index.php/document/caap>

De plus, l'étude préconise des pistes d'action de prévention favorisant l'autonomie des personnes détenues, forgeant un climat de sécurité en prison et contribuant à la réinsertion sociale de ces dernières.

◆ Modèle de programme de prévention du suicide

Au niveau international, la France et le Québec assurent un plan de prévention implémenté en milieu carcéral depuis plusieurs années. Parmi une foisonnante littérature, deux études - l'une française (Albrand, 2009) et l'autre québécoise (Daigle, 2014) - mettent en lumière qu'indépendamment des dispositifs techniques de repérage des signes suicidaires, des protocoles clairs de gestion des crises et de la formation du personnel, les plans de prévention ne semblent pas atteindre les objectifs escomptés ; en effet, leurs taux de suicide en prison ne diminuent pas et avoisinent celui de la Belgique.

Globalement, la problématique du suicide est abordée par une consolidation d'outils techniques et peine à renforcer ceux à dimension humaine. Pourtant, c'est bien cette dimension humaine qui semble faire état de manquement dans les évaluations des mesures de prévention. En effet, le rapport au Garde des Sceaux (2009) notifie qu'« une politique de prévention "n'est légitime et efficace que si elle cherche, non à contraindre le détenu à ne pas mourir, mais à le restaurer dans sa dimension de sujet et d'acteur de sa vie" »¹⁸.

L'aspect multidimensionnel de la problématique du suicide nécessite une stratégie de prise en charge et d'accompagnement pluridisciplinaire où le cœur

18. Idem, p.16

du processus est « la restauration de la dignité »¹⁹. Cette pluridisciplinarité comprend tous les acteurs institutionnels, y compris l'administration pénitentiaire, le Ministère de la Santé, etc., sans que de réels changements ne pourraient se faire : « La prison doit être un lieu d'exécution d'une peine et de renaissance, non de mort »²⁰.

◆ La souffrance en détention

La question de la souffrance en milieu carcéral est une question ambiguë. En effet, son ambiguïté tient dans la dimension inhérente à la fonction de la peine, à savoir « faire souffrir » mais elle est aussi « le signe que le corps serait aujourd'hui l'expression la plus légitime de la souffrance sociale des détenus ». ²¹

Dès lors, « la prévention du suicide en prison est inévitablement politique parce qu'elle nécessite des actions communautaires et des changements structurels, c'est-à-dire un large travail d'armature et de restructuration de l'espace social pour pallier les inégalités de santé, favoriser le bien-être, le lien social et l'accès au droit. Rappelons juste cette remarque du poète : « Le suicide n'est pas une lâcheté comme le disent les prêcheurs qui exagèrent. Ce n'est pas non plus un acte de courage. C'est une lutte entre deux craintes. Il y a suicide quand la crainte de la vie l'emporte sur la crainte de la mort » (Hugo, 1989 : 80) »²².

La tendance actuelle considère la *sursuicidité carcérale* sous l'angle de la santé mentale des détenus et le fonctionnement total de la prison (Goffman, 1968)²³. C'est pourquoi, les mesures de prévention influeraient vers une forme de «sanitarisation du social», comme le définit Didier Fassin, à savoir la «traduction», au nom

19. idem

20. Albrand L. (2009). *La prévention du suicide*, p.13. Retrieved from : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/094000387.pdf>

21. Farges E. (2006). *La sanitarisation du social: les professionnels et l'éducation pour la santé en milieu pénitentiaire*, Lien social et Politiques, n° 55, p. 10 8. Retrieved from : <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2006-n55-lsp1288/013228ar/>

22. Fernandez F. (2009). *Suicides et conduites auto-agressives en prison : pour une sociologie du mal-être carcéral*, Bulletin de l'AMADES (Anthropologie Médicale Appliquée au Développement et à la Santé), n°76, p.7, <https://journals.openedition.org/amades/666>

23. Idem, p.3

de la «santé publique», d'un problème social en phénomène sanitaire «où le politique se dit dans le langage du médical» (Fassin, 1998a: 11)²⁴.

Pour éviter « d'assujettir une population marginalisée à un savoir médical normalisateur, (...) une réflexion appelée «éthique» sur les contraintes et les limites de la démarche préventive en milieu carcéral (Lecorps, 1995; Martin, 2000; Larrose, 2002) »²⁵ est nécessaire. Elle permet également de poser clairement la finalité en termes de bien-être et de réinsertion²⁶.

C'est pourquoi, « l'éducation pour la santé est parfois amenée à traiter, sous l'angle de la santé, des questions relevant du vécu personnel, de l'estime de soi, voire du sens de l'existence »²⁷. Il en découle dès lors une logique similaire pour une prise en charge sanitaire de la souffrance. En effet, la santé peut être un moyen de *reconquête de la dignité*²⁸ par les personnes détenues où « les convocations très fréquentes au service médical et mise à distance plus symbolique, la maladie autorisant une reconquête de la dignité qui atténue l'épreuve de l'incarcération » (Bessin et Lechien, 2000: 362)²⁹.

24. Farges E., idem, p. 100

25. Idem, p. 104

26. Idem, p. 102

27. Idem, p.105

28. Idem, p.108

29. idem

VI.

Résultats

Ces résultats sont tirés de l'analyse des entretiens avec les directions, du regroupement non-exhaustif des témoignages des personnes détenues et des réponses aux questionnaires envoyés aux intervenants.

Les quelques témoignages des personnes détenues recueillis ne constituent pas un échantillonnage suffisant pour prétendre à une représentation du public cible. Toutefois, la richesse des récits relatés a été utilisée pour illustrer les items relevés lors des différentes catégorisations de réponses des acteurs ayant pris part à la recherche-action.

◆ Mal-être carcéral et précarisation

On peut indéniablement affirmer et ce, sans nécessité de recourir aux chiffres, que le mal-être est généralisé en prison. Ce constat amer s'observe à toutes les strates du milieu carcéral et il affecte lourdement les liens sociaux.

« En fait, ici il n'y a pas « de réinsertion-guérison ». (...) celle du SPS, elle te fait des tests, elle rédige un papier et elle voit si t'es apte à sortir ou pas. Mais en fait, on est resté la même que dehors. C'est les gens de l'extérieur qui font un travail sur nous et qui nous dit voilà, on va faire ça, on va faire ça. Si on n'a pas les gens de l'extérieur, on fait quoi alors ? On est au point zéro »³⁰.

Précarisation du lien

Plusieurs directions relayent que l'individualisation de la société a un impact sur les individus en prison. En effet, les tissus de solidarité se sont affaiblis aujourd'hui. De plus, il faut rappeler qu'il est formellement interdit aux personnes détenues d'entretenir une correspondance entre elles pour des raisons de sécurité, sauf si autorisation de la direction. Une telle réglementation peut entraver un moyen

d'exister dans le rapport à l'autre ; l'écrit pouvant être un canal par lequel le lien peut se tisser et être ainsi un vecteur d'altérité.

« Faut changer le service intérieur. Ce qui veut dire avoir du respect, avoir de l'humanité(...). En fait, on se sent vraiment détenues mais bon... Moi, un jour je suis passée à la direction X parce que quelqu'un m'a dit "dégage dans ton poulailler". J'ai dit : "Madame, j'ai 50 ans, vous en avez 50, si vous me respectez, je vous respecte, si vous ne me respectez pas je ne vous respecte pas". (...) Je ne sais pas quoi, on veut une chaleur humaine, on veut une écoute, un bonjour. "(...) comment allez-vous". C'est tout, on en veut pas plus. »³¹

« Quand on arrive en prison (...) on est un déchet, on n'est rien. Et moi, c'est ce qui est le plus dur ici. Encore maintenant »³².

L'autre aspect de la dimension relationnelle, renvoyé par les personnes détenues, est le sentiment d'être constamment « infantilisées » ; en plus d'être dépossédées de leur liberté, elles se sentent privées de leur émancipation. Elles sont régulièrement rappelées au statut d'assujetti à une autorité, à une tutelle et cela, même dans les gestes les plus dérisoires du quotidien, tels que la maîtrise de leur hygiène. En effet, les individus doivent demander la permission pour prendre une douche, passer un coup de fil, voir un médecin,...

Comme toute demande en prison induit un temps de réponse particulièrement long, cette attente semble vider en substance la maigre autonomie qu'ils pourraient encore avoir ou à voir, à se projeter et à se construire.

31. idem

32. idem

30. Parole d'une personne en situation de détention

Précarisation des catégories sociales

Toutefois, il est noté, par une direction, qu'une problématique récurrente semble également se poser dans le profil de recrutement des agents. En effet, il semble qu'une proportion importante d'agents³³ soit issue de la même catégorie sociale que celle des personnes détenues c'est-à-dire de situation socio-économique précaire. D'après cette direction, cette même « origine sociale » revête d'une dimension positive d'une part, car elle facilite la relation avec les détenus mais d'autre part, elle est considérée négativement car elle biaiserait la bonne distance relationnelle et les comportements dits professionnels.

Précarisation des droits

Le mal-être engendré en détention est en grande partie dû à la privation des droits. Le respect de leurs droits est rendu compliqué essentiellement pour deux aspects de leurs conditions. Tout d'abord, un grand nombre de femmes et d'hommes en détention est confronté à des difficultés linguistiques (langue parlée étrangère, compétences faibles à l'oral et à l'écrit, ...). De plus, une grande majorité de la population carcérale subit la stigmatisation liée à leurs origines ou nationalités, leurs identités religieuses, leur situation économique précaire, leur capital social faible, etc. Les stigmates d'ordres racial et social que subit la communauté carcérale renforcent les inégalités sociales qu'elle endure.

Alors que cette marge de la population carcérale devrait bénéficier d'une aide accrue, il est noté par plusieurs directions et un grand nombre de services extérieurs que les moyens ne sont pas suffisamment déployés pour venir en aide aux plus démunis.

Cette perte de droits entrave grandement la réinsertion à la sortie de prison, et résonne pour certains détenus, comme une impossibilité à se projeter ou à mettre en place un projet de sortie (formation, emploi, logement, ...).

« Il y a des gens qui disent « ouais mais regarde il ne fait que rentrer/sortir, rentrer/sortir » mais c'est normal ! Quand ils ressortent, ils n'ont plus aucun point d'attache, ils n'ont aucune réinsertion, rien »³⁴.

33. L'appellation correcte de la fonction est **assistant de surveillance pénitentiaire** mais par facilité de lecture, nous emploierons l'appellation commune d'**agent**

34. idem

Précarisation de l'offre des services

Dans certaines prisons, le panel d'offre de services n'est pas suffisant pour couvrir les besoins de la population carcérale. Ceci dénote un manque de volonté politique dans le soutien concret des différents services. C'est dans un tel contexte que se pose dès lors la question de l'investissement dans le milieu carcéral et la question même de la perspective de cet investissement de la part des différents acteurs de terrain.

« Attribuer quelqu'un au moins une fois par semaine, faire le tour des cellules et demander si tout va bien, si le duo va bien, si nous on va bien, si on n'a pas besoin d'aide, et ça, ça ferait déjà pas mal, je pense. Parce qu'ici il n'y a rien »³⁵.

Ce manque de moyen a de lourdes conséquences sur l'accompagnement de qualité des personnes détenues. Dès lors, les demandes sociales ainsi que les besoins psycho-médicaux non comblés contribuent à la détérioration globale des individus.

« Le travail du quotidien, il se fait ici. Je me sens plus épanouie parce que je suis tombée sur un bon psychologue à l'extérieur. Je vais dire, c'est un tout ». (...) « Je tombe sur une dame qui me fait de la méditation, de l'hypnose, elle me parle de mes blessures, donc elle me fait faire des devoirs en cellule, puis me mets une chaise devant pour faire des règlements de compte avec des gens qui m'ont opprimée. Donc c'est un travail hyper important. (...) C'est ça qui va me faire avancer pour ma sortie. Par ce que c'est bien de se reconstruire mais si nos blessures ne sont pas guéries, ce n'est pas la peine »³⁶.

C'est la raison pour laquelle les SPS se voient engagés dans des actions « hors-cadre » qui s'éloignent de leurs missions prioritaires ; à savoir l'évaluation des dossiers. Par exemple, le service est sollicité lors d'une crise suicidaire d'une personne détenue pour une prise en charge psychologique d'urgence ou pour la mise en place d'un accompagnement. Cette double casquette met à mal le personnel qui doit jongler entre sa mission d'évaluation des dossiers et la dimension déontologique du soin. En effet, cette gestion en urgence ne favorise

35. idem

36. idem

nullement une prise en charge de qualité puisque, dans ces situations ; le cadre, le rôle de l'intervenant et les conséquences dans le dossier du détenu ne sont pas clairement définis. Par conséquent, l'ambiguïté de ce fonctionnement ne contribue pas à tisser un lien de confiance avec le détenu.

« Ici, il y a une psy du SPS qui nous prend une fois par mois une heure quand elle sait parce qu'elle est débordée ». (...) « Mais si vous de l'extérieur, vous ne seriez pas là, je ne serai plus ici non plus »³⁷.

« J'ai dû aller taper chez la psychologue du dossier en disant « chic, vous êtes là que pour le dossier mais vous devez faire quelque chose parce que je vais finir par me suicider ». Et le lendemain, on me changeait de cellule. Quand on est vraiment mal et qu'un agent vous reboule et vous dit « euh écoutez, y a pas de solution, c'est ça et point barre ». C'est dur quand on tombe très mal en cellule »³⁸.

« Parce qu'elle me voit tous les 2 mois. Et je suis un pion pour elle parce qu'elle ne me connaît pas. Comment faire un dossier positif, si elle me voit que tous les 2 mois et qu'elle me voit ¼ d'heure, qu'un coup de téléphone, on s'en va. Elle a besoin de savoir comment je travaille avec celle de l'extérieur et ce qui me blesse, aussi bien ce qui n'a pas été dans mon enfance que dans ma vie de femme ou n'importe quoi »³⁹.

Outre ces questions du sens du travail accompli en prison, il est soulevé, selon une vision des membres du personnel interne, que les activités sont peu adaptées aux réalités des détenus. En effet, les activités proposées par les services extérieurs viennent perturber le canevas organisationnel propre à l'établissement (tranche horaire, disponibilité et adaptabilité des locaux, permission d'entrer ou accessibilité du matériel, etc.). Il est admis par certaines directions que ces questions organisationnelles pourraient être facilitées par la mise en place d'un canal de communication entre les gestionnaires internes de la prison et les services extérieurs.

37. idem

38. idem

39. idem

Tissu associatif précaire et préjugés

Tous les établissements pénitentiaires ne sont pas sur le même pied d'égalité quant à l'accessibilité des services extérieurs. En effet, le nombre de services extérieurs varie et influe indéniablement sur les possibilités d'accompagnement des détenus⁴⁰.

Par ailleurs, il est relayé, par les intervenants des services extérieurs ainsi que par plusieurs directions, qu'il est encore difficile aujourd'hui d'amener l'extérieur vers l'intérieur. Cette difficulté est liée à la représentation sociale du rôle dominant conféré à la prison ; à savoir surveiller et punir. En effet, il est parfois contraignant et difficile d'organiser des animations en raison du faible nombre d'agents et du matériel restreint. Dès lors, il y a un rejet de tout ce qui pourrait adoucir la punition et donc, une résistance de la part du personnel interne à la prison d'accepter que les services extérieurs interviennent sur leur champs d'action. Par ailleurs, cette résistance s'expliquerait aussi par une surcharge du travail occasionnée par l'arrivée des services externes en induisant des mouvements supplémentaires au sein de la prison.

Précarisation psychique et physique

« Voir de loin, nous on a un panorama ben c'est pas très loin. Par exemple, moi je vois les maisons qu'il y a en face de la prison, c'est tout. Et vous voyez, quand vous voyez une longue rue ou un grand espace comme ça, pour vous c'est normal, mais nous on va sortir, on va voir ça va nous faire bizarre. (...) Même parler, parfois ma Maman me parle, je la regarde et je lui dis « ça veut dire quoi ça ? Mais A allé stp ? » mais je lui dis mais Maman ici on a un langage, on n'utilise pas des mots comme dehors ici on a un certain nombre de mots qu'on utilise et que c'est répétitif ; tout ça ça nous handicape avant de sortir »⁴¹.

Une direction souligne qu'en surcroît des nombreux manques institutionnels concernant les besoins médicaux des personnes en situation de détention ; ceux qui souffrent de troubles psychiques ou psychiatriques, se voient tout

40. Pour une analyse détaillée de l'offre de services en prison, consulter *L'offre de services faite aux personnes détenues dans les EP de Wallonie et Bruxelles 2013-2014*. Retrieved from : <http://caap.be/index.php/document/caap#>

41. idem

bonnement délaissés. Ces laissés-pour-compte du système pénitentiaire nous renvoient non seulement au déficit d'une promotion de la santé effective au sein des prisons, par manque de moyen humain et financier, mais également au constat que cet abandon de la prise en charge des souffrances psychiques met à mal les conditions de détention.

« On n'ose pas dire à un médecin qu'on va mal ou qu'on a de mauvaises idées. Parce qu'on irait au O. On irait en isolement. Donc, on préfère parler à des gens qui nous accompagnent »⁴².

Cette précarité dans la prise en charge des souffrances psychiques et des souffrances en général, renforce la problématique du suicide et aggrave la santé mentale de ceux dont les conduites suicidaires seraient liées aux troubles psychiatriques.

« Même la nourriture, c'est pas facile. Par exemple, le matin vous avez faim et puis quand vous voyez arriver le chariot, déjà ce n'est pas bon et en plus, vous avez de petites rations. Donc, ça évidemment ça met à cran. Et ça, ça fait beaucoup aussi ». (...) « C'est vraiment rationné. Alors la cuisine disent ben oui vous êtes plus de personnes. Mais nous, les portions n'augmentent pas donc forcément on ne sait pas faire plus et on doit se contenter de ça »⁴³.

« Et il n'y a pas de possibilité d'acheter ce genre de choses en cantine parce qu'elles ne peuvent pas avoir de taque électrique. Elles ne peuvent pas cuisiner de la viande »⁴⁴.

De plus, le confinement des détenus en cellule lié au régime fermé des établissements pénitentiaires, la surpopulation induisant une proximité forcée et les problèmes d'alimentation (ration insuffisante, cantine non adaptée, repas non-équilibrés) dont souffre la population carcérale sont également des facteurs déterminants du mal-être.

42. idem

43. idem

44. idem

Modernisation et isolement

Au sein d'un établissement pénitentiaire bénéficiant du *Prison Cloud*⁴⁵, il est rapporté, par des membres du personnel interne, que de nombreuses personnes détenues déplorent la perte du contact humain qu'engendre un tel système. « Ils ne sentent pas entendus, écoutés »⁴⁶. En d'autres termes, la direction souligne que la relation avec les agents constitue un espace de négociation informel ; un lien qui leur permet d'exister. Cette privation de contact avec les agents est vécue comme un abandon par les détenus. « On n'est pas humain ici. Ils ne nous considèrent pas comme des humains. Ils nous endorment »⁴⁷.

Banalisation de la violence vécue

Par-dessus ce mal-être et ce processus de précarisation, il est admis une violence, active ou passive, vécue au quotidien de la part du personnel interne. En effet, malgré l'existence pour chaque établissement pénitentiaire d'une équipe locale de soutien (ELS) dont la fonction centrale est de soutenir tout membre du personnel interne confronté à une situation traumatisante et de l'informer des services de soutien psychologique de 1^{ère} ligne, il persiste une difficulté à dévoiler sa fragilité en prison et à vivre/gérer les souffrances des détenus. Certaines directions et membres du personnel l'expliquent par le fait que ces ELS sont composées de collègues qui partagent les mêmes réalités de travail. Dès lors, il ne paraît pas légitime de déposer sa souffrance auprès d'autres collègues afin de leur éviter une surcharge mentale.

« Ils voient certaines choses et ne disent rien. Ils ne font même plus de rapport d'infos. Encore hier, je me suis prise un peu la tête au préau. Pourquoi en parler à l'agent, pour qu'il aille le dire à certaines de ces filles-là. Et donc moi, je me dis « non mais tais-toi et ne dis rien, laisse faire » (...) Dans ces cas-là, moi parfois je ne me sens pas en sécurité »⁴⁸.

45. **Prison Cloud** est un système informatique ultra-sécurisé qui permet aux personnes détenues de téléphoner, louer des films, passer des commandes à la cantine et d'envoyer des demandes à la direction.

46. Parole de personnes détenues relayée par le personnel interne.

47. idem

48. Parole de personne détenue

« J'ai fait juste 4 jours de cachot mais pas pour un rapport disciplinaire mais c'est parce que j'avais des envies suicidaires. Donc on m'a mise 4 jours au cachot où je n'ai pas vu de médecin, pas vu d'infirmières. J'ai pas eu de douches, ni de préau. Ici, j'ai été surprise, il y a quelqu'un qui a été au préau, on lui donne une heure de préau, on lui donne sa douche. Je suis restée comme ça, parce que moi, je suis restée 4 jours puantes, avec une petite culotte pendant 4 jours, plein de vomis parce que j'étais malade à ce moment-là et rien ! »⁴⁹.

Cette violence est aussi renforcée par la promiscuité inhérente à la surpopulation. Cette dernière induit des effets directs sur le mal-être des personnes détenues tels que la difficulté voire l'impossibilité de changer de duo en cellule, l'obligation de partager une intimité quotidienne dans la tension, ... L'environnement peut dès lors devenir stressant, angoissant et toxique.

◆ Problématique globale

Malgré un monde qui se veut globalisé, toutes les strates de notre société sont organisées en différents secteurs. Cette sectorisation crée parfois un manque de cohérence dans les politiques sociales et peu d'efficacité au niveau de leur exécution. La réalité carcérale est, elle aussi, soumise à cette sectorisation. En effet, elle relève pour un grand nombre de compétences du Ministère de la Justice (y compris pour les questions de santé) et donc du pouvoir fédéral alors que les services extérieurs dépendent des Communautés et Régions (voir parfois des communes). Ainsi, cette *hypersegmentation* ne permet pas de saisir les problèmes carcéraux dans leur globalité.

De ce fait, les réponses induites par la sphère politique sont rarement en adéquation avec la réalité du terrain et, par ce biais, maintiennent un dysfonctionnement structurel au sein des prisons ; problématique de l'absentéisme des agents, mauvais recrutement, nouvelles recrues mal formées, métier peu valorisé, personnel peu soutenu dans les difficultés rencontrées dans le cadre de leur fonction, etc.

Une autre dimension de la réalité carcérale concerne les différences de conditions

de vie entre les maisons d'arrêt et les maisons de peine. La détention préventive est une phase particulièrement à risque de passage à l'acte suicidaire pour les personnes détenues car elle constitue en général « le choc à l'incarcération ». Ce risque est également plus présent les jours qui suivent l'annonce de la condamnation.

Dès lors, la problématique du suicide pose une réflexion plus globale sur la prison. En effet, elle questionne le sens de la peine et de sa durée dans la perspective de produire un effet positif pour ou sur le détenu. Elle interroge également le regard du personnel sur l'enfermement en soulevant la question suivante : « le détenu peut-il *bien vivre* sa détention ? » et, ce, en la confrontant à l'idée largement partagée que le « détenu doit *souffrir* ». En somme, la thématique du suicide en prison permet d'appuyer le constat qu'on ne peut accéder à une réflexion sur le bien-être en milieu carcéral sans accepter la souffrance du public et les responsabilités collectives du système. La responsabilité collective doit être comprise dans le sens que chacun, dans le cadre de sa fonction, a un rôle à jouer dans le bien-être du détenu.

« J'ai eu mal au colon pendant la journée parce que je suis quelqu'un de constipé. Même si je ne vais pas aux toilettes, je ne vais pas me plaindre au médecin. Je suis restée 21 jours sans aller à la toilette. Et on est venu me faire une piqûre en cellule parce que j'avais des tremblements. Je ne savais pas me lever du lit. Ça été jusqu'au 11h au soir. 11h au soir, la douleur est revenue. Heureusement, j'avais une musulmane en haut. C'est un peu elle qui a allégé ma punition parce que l'agent a menti. En fait, j'ai appelé la 1^{ère} fois, j'ai mal au colon, « est-ce qu'il y a moyen d'aller à l'infirmierie ». « Non, il n'y a pas d'infirmierie, mettez-vous dans votre lit ». J'ai laissé. A minuit et demi, j'avais encore mal mais je vomissais. Donc, je re-sonne. « Écoutez, j'ai une assurance mutuelle dehors, faites venir une ambulance. Je ne fais pas du cinéma, si j'appelle un secours... » « Oh vous commencez à faire chier », elle est descendue, on m'a mis en petite culotte, on m'a enlevé mon soutien-gorge. On m'a promenée dans le couloir. Je me suis dit ça va, je vais à l'infirmierie, on m'a mise au cachot. Et je n'ai vu personne pendant 4 jours. D'ailleurs, mon avocat a fait un mail à la direction en disant que j'aurai pu voir ne serait-ce qu'un médecin ou une infirmière. On m'a laissée comme ça. D'ailleurs, j'avais encore du vermicelle un peu partout après 4 jours. Et c'est un agent qui m'a dit Mme X, vous ne pensez pas qu'une douche ça irait pour vous. Il m'a fait prendre ma douche. J'ai été chez le directeur. Non c'est le directeur qui est venu dans ma cellule et lui ne voulait pas me faire sortir en

49. idem

disant « oui effets suicidaires ». En fait, j'ai dit « qu'est-ce qu'il faut faire pour sortir de la cellule, il faut se pendre ici ». Et elle, elle a dit que j'avais mis un foulard à la fenêtre et que je voulais le faire. Et la fille, elle a dit « non ce n'est pas vrai, j'étais dans la cellule, c'est pas vrai ». Mais on a demandé l'avis de personne. Et c'est un agent qui a dit, « écoutez, vous faites une mauvaise chose, mettre S en isolement ». J'avais des visites tous les jours à Mons. Donc, il a dit que ce n'était pas une solution de m'isoler de la famille en plus que j'étais pas bien. « Vous en répondez ? ». L'agent a dit « Oui ». Et on m'a fait sortir. On m'a dit « Dépêche-toi ». « ...et monte ! ». C'est comme ça, que j'ai récupéré ma cellule. Donc, on a peur de dire quelque chose parce que même un mot... »⁵⁰

◆ Représentation négative globale

Par ailleurs, il est observé qu'un système dysfonctionnant induit des formes de violence et de discrimination. Un tel contexte carcéral participe aux représentations négatives de l'ensemble de la communauté carcérale, des membres du personnel des établissements pénitentiaires et des services actifs en milieu carcéral.

D'après les propos recueillis auprès des directions, dans un tel environnement, il est d'autant plus difficile d'accueillir positivement le travail des services extérieurs. C'est pourquoi, ces services sont également enclins à ne pas être perçus comme des partenaires de travail mais plutôt comme des perturbateurs d'un fonctionnement interne. En effet, les mouvements occasionnés par l'arrivée d'un service extérieur sont perçus par certains agents comme une forme d'assujettissement aux détenus, d'où une forme de résistance de la part de certains surveillants pénitentiaires.

Cette représentation négative ne touche pas seulement les acteurs du milieu carcéral. Elle est également véhiculée dans l'opinion publique. Dès lors, le bien-être des personnes détenues est un enjeu à plusieurs facettes.

La réflexion autour du bien-être des personnes détenues soulève la question du sens du travail investi par chaque acteur du milieu carcéral. Elle aborde notamment l'absence accrue de sens du travail des agents. C'est pourquoi la problématique de la collaboration entre les différents acteurs du milieu carcéral se pose notamment en ces termes : « Comment impliquer un plus grand nombre d'agents dans le travail autour de l'amélioration du bien-être de l'ensemble des intervenants actifs en prison ?

50. idem

». Cette participation au processus permettrait d'influer positivement sur les réalités conjointes de la prison à savoir, d'une part les conditions de travail et, d'autre part, les conditions de détention.

« On est plus infantilisé qu'autre chose ici, en prison »⁵¹.

Ainsi, ces représentations négatives peuvent être abordées via une approche interdisciplinaire contribuant à la construction d'identités professionnelles. Celles-ci se façonneraient sur le sens et l'éthique de travail.

« Les agents me disent « ah ce n'est pas grave, la corde va casser. Toute façon, elle est trop lourde, donc quand même la corde va casser »⁵².

Par ailleurs, la prison est un lieu de mortification. Par son passe-droit de « faire souffrir » par la peine de l'enfermement, elle séquestre les corps, aliène les esprits et appauvrit l'estime de soi. L'espace devenant alors insécurisant par la présence de cette violence, de la drogue et du manque de déontologie. Un manque de déontologie s'exprimant au travers du non-droit à l'intime, de la non-préservation du passé du détenu, « Tout se dit, tout se sait en prison »⁵³.

« Quand je suis au préau, ce n'est pas la même chose, je fais attention quand il y a certaines personnes à côté de moi, je fais attention à ce que je fais. Quand il y a certains agents qui sont là, je fais attention à ce que je fais. Vous voyez, on doit toujours faire attention qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on dit »⁵⁴.

« Les agents n'ont aucune déontologie. On va leur dire quelque chose (...). On va leur expliquer. On va sortir au préau, il y a des détenues qui vont le savoir(...) je trouve que ça ne se fait pas parce que c'est quand on fait « agent », déjà on ne peut pas juger, enfin je pense et on ne peut pas aller raconter qu'est-ce qui se passe dans les autres cellules. Sinon, on aurait tous un lit de camp et c'est bon »⁵⁵.

51. idem

52. idem

53. idem

54. idem

55. idem

◆ Concertation inter/multidisciplinaire

Malgré l'existence de différents organes de concertation (CCB : direction/syndicat des agents, OCD : direction/représentant des détenus) au sein de la prison, il n'existe pas officiellement d'organe tripartite ou quadripartite ; à savoir, une concertation où la Direction, les agents pénitentiaires, les personnes détenues et les services extérieurs puissent construire ensemble un modèle de fonctionnement qui permette l'articulation de leurs propres intérêts.

Toutefois, un établissement pénitentiaire a réussi à rassembler au sein de l'organe de concertation des détenus, un service extérieur (CAL-Luxembourg), le SPS, la Direction et parfois un chef de quartier et/ou un membre d'une association extérieure en fonction de l'ordre du jour. Le CAL accompagne le détenu dans la préparation des réunions et la défense des intérêts communs des détenus. Cette dynamique de travail, avec les différents acteurs au sein d'un même organe, a contribué à une meilleure cohésion dans l'ensemble de la prison et une nette amélioration observée dans les relations entre les agents et les détenus.

Dès lors, pour amorcer ou améliorer une dynamique collaborative et structurelle, il est nécessaire d'inclure les différents pôles du personnel interne dans cette réflexion sur le sens du travail entrepris globalement en prison. Ce processus d'inclusion permettrait non seulement à chaque professionnel de s'outiller en termes de réseau/relai mais également, d'asseoir une légitimité dans leur dynamique de travail et, donc, d'augmenter leur implication.

◆ Problématique de gestion ou gestion problématique

D'après l'analyse d'une direction, pour faire face à ces dysfonctionnements structurels, la politique de gestion qui était auparavant plus centrée sur l'attention aux conditions de détention s'est déplacée progressivement sur les problèmes organisationnels. En effet, ces préoccupations structurelles monopolisent une grande partie du temps et de l'énergie de travail qui ne peuvent plus être orientés vers une gestion humaine de la peine. Ce mode de fonctionnement est relayé comme problématique et contribue à un abandon du détenu durant son incarcération.

De plus, il semble qu'il y aurait une corrélation entre la taille de l'établissement pénitentiaire et les difficultés structurelles. C'est ainsi qu'émerge l'idée qu'il y aurait un grand avantage à revoir une politique de gestion plus locale pour des structures à dimension humaine plus enclines à développer le lien social.

Par ailleurs, la politique de gestion carcérale est centrée sur l'objectif sécuritaire. D'après les explications d'une direction, la sécurité active est axée sur ce qui fait le lien entre les individus. Enfin, la sécurité passive se traduit par la mise en place de moyens technologiques. Contrairement à la première qui augmente considérablement le bien-être au travail, la sécurité passive altère les liens sociaux et la dynamique de travail.

◆ Les discours en jeu

D'après les propos d'une direction, les enjeux politiques se cristallisant dans des discours syndicaux sont perçus globalement comme un vecteur qui rigidifie les évolutions potentielles et cadenas les volontés de participer aux changements sur le terrain. En d'autres mots, soutenir un immobilisme structurel permet d'asseoir un rapport de force, « *En interdisant d'avancer, ils dirigent* »⁵⁶.

De plus, la norme sécuritaire de la prison est considérée souvent au détriment de la personne détenue. Alors qu'elle mériterait d'être envisagé comme un droit pour l'ensemble de la communauté carcérale et ce, y compris les personnes détenues. La violence que ces derniers subissent au quotidien devrait impérativement se consolider en un axe prioritaire dans les politiques de gestion de l'établissement pénitentiaire.

◆ Dissonance politique

Selon une direction, outre le manque de représentativité politique, les syndicats semblent davantage porter un discours du politique qu'une réelle parole des travailleurs. Dès lors, les conditions de détention ne font nullement parties des revendications. Il est, de plus en plus, observé que les mouvements de

56. Parole d'une direction

contestation s'organisent de la base sans consultation des syndicats ; ce qui appuie cette fracture entre syndicats et travailleurs.

Cette problématique de représentativité syndicale n'est pas spécifique au milieu carcéral mais s'avère être un problème plus global de notre société, celle de la gouvernance. Il n'y a pas d'élections sociales des représentants syndicaux et leurs mandats ne sont pas limités dans le temps ; il s'agit d'une participation. Dès lors, cette non-représentativité se répercute également au niveau de la CCB puisqu'elle n'est pas perçue comme une représentation du personnel mais plutôt celle de la hiérarchie syndicale.

◆ Entourage du détenu

Il paraît difficile de mettre en place un partenariat avec l'entourage des personnes détenues en raison du secret professionnel. En effet, une série de questions délicates sont soulevées et pour lesquelles il n'y a pas de directives claires, telles que : qu'en est-il de la famille lorsqu'un membre est décédé en prison ?; comment l'information leur est transmise ?; quels sont les rituels de deuil leur est-il possible ou offert ?; etc.

Or, la disponibilité de la Direction à être à l'écoute des inquiétudes relayées par les familles ou l'entourage permettrait de mieux appréhender « l'état » dans lequel se trouve le détenu et d'adopter une réponse adéquate à ses besoins.

C'est dans cette visée arguant le bénéfice pour le détenu que l'entourage peut être un levier à son bien-être. Dans ce sens, faciliter et renforcer les visites peuvent être un outil de travail non négligeable ; bien entendu, il s'agira toujours d'une analyse au cas par cas.

« Ce qui me fait tenir c'est que Maman est venue me voir plus souvent. Et que j'ai pu voir mes sœurs. (...)C'est ça qui beaucoup me fait tenir. Et qui me fait continuer sur de bonnes bases sinon je pense que je ne serais pas arrivée »⁵⁷.

57. Parole d'une personne détenue

Après?

Il y a peut-être je voulais plus d'après
Un soir ou plutôt une nuit, tout
était prêt pour qu'il n'y ait plus d'après,
tout mon brol était dans un carton avec
une lettre. Sa a manqué de peut
qu'il n'y ait plus d'après. Je me revois
en larmes tremblant sur la chaise avec
~~la corde au cou.~~ Puis voilà qu'une
pensée, une image, une voix un mot
"Après", lui après ton Ketje que vas
t'il devenir et pensée et sa maman cette
femme que j'aime plus que ma propre
mère, comment vas-t'elle pouvoir vivre avec
Sa. "Après", ma sûrement sauré la vie cette
nuit-là. Après tout on ne sait rien d'après.
Après j'espère que c'est tout près

Parole d'un détenu

Un jour je sortirai d'ici

Et ce sera si brusque

Que je n'aurai pas le temps de la prévenir Mais elle sera là

Comme si elle m'attendait

Depuis le premier jour

Elle sera tremblante et douce

Petite, pâle et froide ma liberté

J'aurai le sourire éteint par la tristesse

Et le regard voilé des grands mélancoliques Et j'aurai la gorge si serrée

Que je ne saurai pas ce qu'il faudra lui dire Je la prendrai doucement par la main

Et ce qu'elle dira je crois sera tellement beau Que seulement alors

Je laisserai couler mes larmes

Et ne saurai si je suis en train de rêver.

B.P.L.

Prison de Huy

VII.

Discussion

1. Limites de la recherche-action

Les limites institutionnelles

Malgré une volonté de collaboration de la plupart des directions des établissements pénitentiaires, les procédures administratives alourdissent et handicapent cette concrétisation. En effet, toute demande ou démarche au sein de l'établissement passe par une procédure. Cette lourdeur administrative est partagée autant par l'ensemble du personnel pénitentiaire que par les services extérieurs ; sans oublier les détenus, qui en subissent les lourdes conséquences au quotidien. Dans ce système saturé par le traitement des demandes diverses, les démarches concernant la récolte des données du personnel interne et des personnes détenues ont été affectées.

De plus, il nous a manqué considérablement de temps pour explorer toutes les pistes de travail pointées lors des groupes de travail et les suggestions soulevées lors des entretiens auprès des différentes cibles. A savoir, les différences, les particularités, les difficultés entre les maisons d'arrêt et de peine dans la prise en charge des personnes à risque, l'exploration post-carcérale et ses limites autour de la question de la prévention du suicide auprès des personnes à risque, etc.

Les limites de la méthodologie de la collecte des données

La collecte des données s'est faite principalement par mail, excepté pour les personnes détenues. En effet, pour ces dernières, nous nous sommes d'abord appuyés sur les personnes ressources disponibles au sein des groupes de travail « focus détenus ». Avec leur collaboration, nous avons essayé d'organiser des focus détenus mais, par manque de temps et pour des raisons structurelles,

nous n'avons pu mettre en place qu'un seul focus. Dès lors, nous avons utilisé toutes les autres ressources disponibles pour recueillir la parole de femmes et d'hommes en détention, telles que les témoignages recueillis lors de différents ateliers d'écriture transmis par les animateurs.

De plus, concernant le personnel interne et les intervenants des services extérieurs, nous n'avons pu obtenir un échantillonnage suffisant pour chacune d'elles. Pour rappel, sur l'ensemble des 18 directions, 15 ont répondu aux questionnaires et 5 directions nous ont accordé un entretien individuel. Pour les personnes ressources, sur les 28 réponses obtenues aux questionnaires envoyés aux 49 associations membres de la CAAP, ainsi que relayés par l'administration pénitentiaire et par le centre de formation de Marneffe, nous avons obtenu 7 réponses de membres du personnel interne des établissements pénitentiaires et 21 réponses provenant des intervenants issus des services extérieurs actifs en milieu carcéral.

Pour exploiter au mieux les témoignages, tout en veillant au cadre de la confidentialité, nous avons relayé la parole des différentes personnes ressources pour appuyer les grands axes de réflexion qui s'y dégagent.

Toutefois, le matériel recueilli à ces différents niveaux, au cours de notre recherche-action, ne peut prétendre à établir une vision commune ou d'étayer une quelconque représentativité des réalités du milieu carcéral.

Les difficultés rencontrées dans le travail et dans le réseau

Le milieu carcéral est un secteur au carrefour de nombreuses matières dont les compétences relèvent de différents niveaux de pouvoirs et de modalités de subventionnement. Cette réalité politique complique le travail en réseau entre l'extérieur et l'intérieur de la prison et, en interne, entre les membres du personnel pénitentiaire. Dans un tel contexte, il est difficile d'implémenter le processus de travail de recherche, sans au préalable avoir identifié, pour chaque prison, des personnes relais pouvant faciliter la collaboration entre les différents acteurs.

Manque de ressources

L'immanquable et sempiternelle ressource insatiable est le temps. Il en manque à tous les niveaux, de la direction d'un établissement pénitentiaire jusqu'aux services d'aide aux détenus. Pour maximiser ce temps ou du moins en faire l'économie, on le séquence en procédure et son traitement est, de plus en plus, informatisé. Malgré tout, ces efforts ne semblent pas répondre au besoin accru de temps, aspiré par ces mêmes procédures. L'adage du serpent qui se mord la queue.

De plus, la problématique temporelle met en tension la gestion des actes techniques que composent le quotidien et des relations. Or, c'est cette dimension même de la relation à l'autre que soulève la problématique du mal-être et, plus spécifiquement, le suicide. C'est une donnée centrale qu'il faudrait étudier dans le contexte de chaque prison afin de mieux circonscrire la réalité propre de chaque établissement et les enjeux sous-tendus.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser que pour la mise en place de ce projet « prévention du suicide en milieu carcéral » aux multiples axes, autour d'une problématique multidimensionnelle et dans un contexte complexe qu'est la prison, seul un temps de travail de 23h a été dégagé pour la chargée de projet. Pour réaliser qualitativement un travail de cette envergure, il implique au minimum un cadre de travail à temps plein pour mener, du mieux que possible, les objectifs opérationnels. Ce point est symptomatique de la réalité du secteur. En effet, il n'y a pas un investissement suffisant et digne dans les ressources

humaines. A croire que le social rime avec la précarité ou en d'autres mots, que les services d'aide à la personne doivent se plier à des exigences à minima face à une famine des ressources.

Les limites des objectifs spécifiques à atteindre

Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps nécessaire pour expérimenter les solutions proposées aux difficultés rencontrées. Toutefois, elles seront proposées comme pistes d'action à envisager. En effet, s'il y a un accord favorable pour une reconduction budgétaire du projet « prévention du suicide en milieu carcéral », il sera prévu d'expérimenter l'une des propositions identifiées comme moyen à user dans l'objectif d'amélioration des conditions de détention et de travail.

2. Identification de pratiques innovantes

Organe de concertation des détenus (OCD)

Depuis 2018, chaque établissement pénitentiaire est doté d'un organe de concertation des détenus, défini par un cadre législatif⁵⁸ et dont la composition se fait comme suit : un directeur (président de l'assemblée), un représentant des détenus au minimum (élection de celui-ci par les détenus ou tirage au sort), et un membre du personnel (désigné par le président). Cet organe a pour objectif de relayer à la direction les intérêts collectifs des personnes détenues et de favoriser, par ce biais, une meilleure communication aux questions communautaires.

A ce jour, les différents OCD ne sont pas encore pleinement effectifs et rencontrent des difficultés organisationnelles à leur mise en place, telles que l'élection d'un représentant des détenus, le respect du cadre des questions communautaires entravé par l'intérêt individuel, le suivi et l'évaluation de l'organe, etc.

58. Arrêté royal du 22/06/18 réglant la composition et les modalités de fonctionnement de l'organe de concertation prévu à l'article 7 de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus. Retrieved from : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2018062225

Toutefois, un modèle d'organisation repéré, dans l'une des prisons visitées, mérite d'en faire la promotion en tant que pratique innovante et intéressante pour les parties concernées. En effet, contrairement à la majorité des établissements pénitentiaires, dans ce cas-ci, l'organe est constitué également d'un service extérieur, en l'occurrence, le CAL-Luxembourg. Le service accompagne le représentant des détenus pour préparer les réunions (brainstorming et priorisation des questions communautaires, la prise de parole du représentant,...), être présent à la réunion afin de soutenir éventuellement le représentant et, suite à la réunion, d'identifier les différents points à travailler et faire le suivi des décisions prises.

L'intérêt d'inclure un service extérieur dans cet espace de concertation permettrait, non seulement, de consolider la parole du détenu, mais également de veiller à mener à bien sa représentation ainsi que de favoriser la mise en œuvre des mesures d'intérêts communautaires.

Ce fonctionnement permettrait de faciliter réciproquement la communication entre les différents pôles (direction, détenus, agents) et, donc, d'établir une meilleure appréhension des réalités spécifiques de chacun d'eux.

De plus, ce processus de concertation, dans la dynamique décrite, permettrait aux détenus de se sentir « exister » en prenant part, à leur niveau, à leur pouvoir d'agir. Cet espace réunissant ces acteurs est également une opportunité de développer et/ou d'enrichir le lien social pour les personnes détenues.

Groupe de réflexion avec personnel interne

La direction de l'un des établissements pénitentiaires, dans sa volonté de renforcer la cohésion de son équipe et le dialogue avec les agents, a élaboré un groupe de réflexion en invitant, dans un premier temps, les agents en service depuis plusieurs années. Ce groupe de réflexion a pour objectif de mieux appréhender les besoins de l'équipe et de consolider le dialogue entre la direction et ses employés.

Cette démarche vient répondre à un besoin important de légitimité de la part des agents dans la gestion de leur travail au quotidien. Ce processus de travail

repose sur les principes du management participatif et offrirait aux différents protagonistes, dans les limites de leur fonction, la possibilité de construire ensemble une politique de gestion inclusive.

« Je suis agent pénitentiaire depuis 21 ans, d'abord dans une prison classique puis dans un établissement de défense sociale. J'ai remarqué que quand on parle de prévention, il y a une chose, à mes yeux essentielle, que l'on n'évoque jamais : c'est l'acceptation, par l'ensemble du personnel et en premier lieu par les agents, du fait que les détenus ont droit à une bonne détention. Quand on démarre une carrière en prison, personne ne s'inquiète de se former à cette question. Aujourd'hui, le détenu est considéré comme devant souffrir. On cherche plus souvent à mettre des freins ou des obstacles à son évolution qu'à la favoriser.

Je crois qu'au-delà de tous les plans possibles et imaginables, si on pouvait changer ça, ce serait un pas de géant en matière de prévention primaire.

Il faut redonner à la détention son sens premier : elle n'est pas censée être une peine mais un « enseignement ». Si on fait cela, on recréera le lien social qui fait tellement défaut en prison ; on améliorera les relations entre les détenus et les agents mais on revalorisera aussi le rôle de ceux-ci.

Quand il s'agit de changer les choses, on dit souvent « On n'a pas les moyens... ». Mais ici, il n'y a pas besoin de moyens, ou très peu ; c'est une question de volonté. Il faut travailler petit à petit sur les objectifs de chacun et faire évoluer les mentalités.

On a voulu changer d'intitulé, on ne parle plus de « surveillant » mais d'« agent pénitentiaire » pour indiquer que le travail ne se limite pas à la surveillance. Il ne suffit malheureusement pas de changer les mots, il faut aussi et surtout faire évoluer les mentalités. Et donner du contenu. La prison est souvent vue par les agents comme une espèce de grand fourre-tout avec lequel ils doivent se débrouiller sans objectifs clairs ni résultats visibles. Qu'ils soient bons ou mauvais, ne change rien.

Dans l'établissement où je travaille actuellement, il existe un potentiel énorme pour mettre en place des activités. Nous avons la chance d'avoir du personnel en suffisance voire en excès, c'est d'autant plus vrai que les détenus dont nous avons la charge ne sont pas du genre revendicatif, mais rien n'est fait. Beaucoup d'agents n'ont rien d'autre à faire que pointer à l'entrée et pointer à la sortie. C'est scandaleux mais c'est comme ça. Personne ne motive les troupes et elles s'en accommodent. Les chefs n'ont pas d'objectifs imposés et ils sont incapables de s'en fixer eux-mêmes.

Il y a une démarche de sensibilisation et de formation axée sur l'utilité de la fonction à mener. Si le rôle des agents est valorisé, s'ils prennent conscience que celui-ci ne se limite pas à surveiller mais qu'il doit aussi et surtout constituer un élément central de la réinsertion des détenus, un pas énorme sera franchi.

Je suis un « rêveur du possible », même après 21 ans, je continue à y croire. »

Accompagnement de proximité en promotion de la santé

Une autre pratique innovante soulevée est l'approche méthodologique établie par l'asbl I.Care⁵⁹ dans l'accompagnement au quotidien de femmes et d'hommes en situation de détention autour des questions de santé physique et psychologique.

La particularité et la force de cette approche résident dans l'accomplissement d'un travail au quotidien dans le milieu proche des personnes détenues. « *Leurs actions se déroulent au cœur des cellules, mais aussi en groupe communautaire et au préau, dans une forme de "travail de rue"* »⁶⁰. Cette pratique favorise une mise en lien avec les individus, l'édification d'une confiance et facilite ainsi la parole des personnes détenues autour de sujets délicats et/ou souvent étouffés. Cette approche pourrait être un outil intéressant à développer pour favoriser un contexte de confiance dans l'aide aux personnes détenues. Cette approche englobe également un ensemble de directives recommandées par les diverses études sur la prévention du suicide, notamment en terme d'« un travail d'écoute, de soutien et d'attention au renforcement de l'estime de soi »⁶¹.

En somme, ces trois initiatives, parmi certainement tant d'autres, mettent en lumière la possibilité de travailler en amont des problématiques rencontrées dans le quotidien carcéral. Ce travail est une nécessité pour lutter contre la dimension mortifère de la prison. Cette nécessité se traduirait par cette résistance à l'essence même de la fonction carcérale.

3. Indicateurs transversaux de changement

Évaluation sur le fonctionnement interne

Il est avancé la nécessité de proposer une évaluation sur le fonctionnement interne des prisons afin d'avoir une analyse rigoureuse sur les besoins propres à chaque structure et les lacunes à combler pour impulser un changement de qualité. Pour cela, le processus doit être participatif et collaboratif en incluant

59. Une autre pratique innovante soulevée est l'approche méthodologique établie par l'asbl I.Care : <http://i-careasbl.be/index.php/missions/projets/279-2/>

60. Stratégie concertées IST-SIDA, <http://www.strategiesconcertees.be/repertoire/i.care-asbl>

61. idem

tous les intervenants actifs en milieu carcéral, sans oublier les administrations pénitentiaires et les acteurs politiques.

Ce processus de travail permettrait aux différents acteurs de mieux appréhender les réalités diverses dont est composée la prison et de faciliter ainsi une cohésion de travail ainsi qu'une convergence des politiques en adéquation avec le terrain.

« Un encadrement par cellule. Je ne dis pas tous les jours mais au moins une fois par semaine. Aller voir comment la détenue se sent, discuter avec elle et elle va se sentir humain. Parce que moi ici, je me sens un déchet, je me sens une merde. On n'est plus rien. Moi depuis que je suis ici, pour moi je représente rien. On aime bien se sentir utile. Je ne vais pas dire se sentir intéressante, mais qu'on ait des échanges, je ne sais pas à part eux, on n'a personne »⁶².

Se sentir utile

Impulser une dynamique de travail où chacun peut se sentir utile dans le cadre de sa fonction permet non seulement d'exceller dans son domaine mais permet également d'influer positivement sur la dynamique de l'ensemble. Le sentiment *d'être utile* est un outil de qualité qui se ressource dans un travail de sens de la fonction et qui, de facto, contribue à l'épanouissement d'une identité professionnelle. De plus, c'est ainsi que se renforce le pouvoir d'agir. En effet, « *se sentir utile* » impulse l'investissement dans le rapport aux autres.

4. Propositions de changement

Il est suggéré que la réorganisation des établissements pénitentiaires selon des spécificités telles que la mise au travail, l'éducation, etc. permettrait de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes détenues mais également des conditions de travail pour l'ensemble du personnel.

« Non mais vous rigolez mais le mental, la réaction des jeux ?, la vitesse et tout ça. Moi je dis je travaille mais je deviens lymphatique (...) je veux être en mouvement, ça m'énerve de ne rien faire. C'est le plus dur, c'est le moment qu'on passe en cellule et c'est là, qu'on passe le plus le temps. Parce qu'on a 1h ou 2h d'activités »⁶³.

62. Parole d'une personne en détention

63. idem

« Avec la Wii, moi, je ne voyais pas l'heure passer. Je commençais à jouer, je regardais l'heure, je voyais 21h. Je me disais « oh la la, ça fait autant de temps que je joue » et je me rendais pas compte, ça me semblait moins long. C'est peut-être parce qu'on est absorbé. Et puis même, comme tu dis, les réactions et tout, moi j'ai joué à la Wii Sport, purée je peux vous dire que ...avant je faisais 4 fois le tour de Charleroi, comme ça à pied. Mais maintenant, j'ai fait 4 fois du vélo comme ça avec mes bras, après j'avais plus de bras. Je veux faire du golf, je faisais ça, après j'avais mal partout. Le lendemain j'étais « ah ah ! ». Le préau c'est la même chose, je fais 6 fois le tour du préau, j'ai déjà mal aux jambes. Je me dis « c'est bon, je vais m'asseoir »⁶⁴.

« Mais même intellectuellement, on perd beaucoup »⁶⁵.

Il est mis en avant qu'une logique de travail basée sur le dialogue entre les différents acteurs au sein de la prison amorce une nette amélioration dans la dynamique entre les travailleurs et la direction mais également avec les détenus. Cette dynamique, à long terme, contribue à l'amélioration du cadre de détention et de travail. A cet effet, et puisque l'un des points principaux liés aux problématiques rencontrées en prison est la question du sens du travail des agents, cette dernière ayant une incidence sur le fonctionnement de l'établissement, la Direction de l'une des prisons a mis en place une journée de réflexion à laquelle a été convié un groupe d'agents avec plusieurs années d'expérience afin de prioriser leurs besoins et leurs attentes et de les impliquer dans les réajustements structurels.

S'inspirer d'une pratique innovante initiée par l'un des établissements pénitentiaires consistant à investir les espaces existants, tels que les organes de concertation de détenus par exemple, nous permettrait d'élaborer un outil structurel à l'écoute de la souffrance des détenus et de mettre en évidence des leviers permettant de trouver des réponses adéquates à ces souffrances.

Un changement de paradigme semble nécessaire et, ce, autour de la notion du respect. Puisque la prévention du suicide essentialise la problématique du lien,

64. idem

65. idem

il importe de pointer ou de rappeler que ce dernier constitue le fondement de l'humanité dans sa dimension sociale. La dignité humaine repose sur le socle du respect inconditionnel de toutes les dimensions de l'être humain ; le respect de son identité (âge, genre, orientation sexuelle, religion/orientation philosophique,...) et le respect de sa santé physique et psychique. Dès lors, placer le lien au cœur des différents champs de travail permettrait de créer les opportunités qui œuvrent pour le bien-être physique et psychique des personnes détenues.

5. Responsabilité des acteurs

Les attentions que l'on doit porter sur la problématique du suicide ne doivent pas aboutir à une politique spécifique mais à une politique globale basée sur la communication entre les travailleurs et sur tous les ressorts possibles pour l'amélioration du bien-être des personnes détenues et des conditions de travail des intervenants.

Chacun a un rôle à jouer dans le cadre de sa fonction. En effet, si la dynamique de travail s'inscrit dans une perspective structurelle d'amélioration du bien-être pour l'ensemble des concernés du milieu carcéral avec les moyens nécessaires pour mener à bien cette perspective, la promotion de ce bien-être ne serait plus un concept théorique mais se consoliderait en un axe de travail central.

Il serait prudent d'apporter une nuance à la notion de responsabilité dans les moyens dont dispose le détenu dans le cadre de sa détention. En d'autres termes, dans quelle mesure peut-on attendre du détenu qu'il soit responsable alors qu'il est privé de tous les moyens pour mener à bien cette responsabilité ? Que lui donne-t-on réellement comme outil pour être son propre acteur de changement ?

« La prison ça détruit. Ça vous détruit, ça vous fait perdre l'estime que vous avez de vous »⁶⁶.

« Parce que je me repère pas sur la photo, j'ai une photo en cellule que je lui ai montré, ma fille « ah c'est toi c'est toi ? » Sur 2 ans, j'ai énormément changé. Je suis plus frappée au niveau du visage

66. idem

parce que j'ai quand même passé de mauvaises périodes. Donc je suis fort ridée, j'ai les cheveux gris, j'ai les cheveux longs. On va dire Dalida maintenant. Tout a changé. Je suis gris. Je deviens méchante. Donc la prison ça a un côté quand même néfaste. Moi qui rigolais toujours, qui étais toujours à rendre service. Je dis je verrais une femme de 70 ans tombée avec un sac, je ne sais pas si je la ramasserais. Donc la prison nous rend quand même différent. On pense qu'on change parce qu'on nous a enfermés mais non, on devient plus méchant, plus aigri. Moins rendre service, moins pardonner. Tout ça, ça nous change. Le contexte, tout »⁶⁷.

67. idem



«Quand on vient voir quelqu'un on est détenu provisoire. Ça veut dire qu'on se plie au règlement de la prison et la visite se passe.»



«Oui il le reconnaît, quand il le voit il rigole, quand on part il pleure. Je pense qu'il comprend qu'on vient voir son papa.»



«Les visites pour lui c'est court et pour nous c'est pas facile. On doit le soutenir alors qu'à l'extérieur la vie n'est pas forcément plus simple.»

«Je suis flamande, je sais pas bien français. J'ai arrêté la relation beaucoup de fois mais il veut pas me laisser partir. C'est trop pour moi mais je viens pour donner les vêtements parce que sinon il a rien. Je suis la seule à venir pourtant ils sont trois frères ici.»



«Je viens le voir deux fois semaine. Ils sont difficiles à l'intérieur. C'est mieux d'être gentil avec eux parce que sinon ça retombe sur les prisonniers.»



«Je le mets entre mes jambes, j'enlève ma veste, je mets ma veste dans le bac, je lui enlève son gilet que je mets dans un autre bac. Je suis obligée de passer avec lui, donc je dois me déshabiller avec lui. C'est pas évident.»



Réfléchir, c'est écouter plus fort. *(Samuel Beckett)*

VIII.

Conclusions

« Au contraire, le fait d'être retiré de la famille, de la citoyenneté, et ne pas avoir de contact social c'est, oui moi je dis qu'il devrait peut-être nous punir mais 2 voire 3 ans mais après nous autoriser à prendre le bracelet électronique pour avoir un contexte familial et être entouré de bonnes personnes. C'est ça la réinsertion. C'est pas nous punir 7 ans et puis nous rendre à la liberté comme des animaux »⁶⁸.

Le travail d'étude autour de la prévention du suicide a rappelé un élément central qu'est le lien. Le lien est non seulement un canal par lequel s'exprime notre humanité mais il est aussi cette voie par laquelle se forge notre dignité. Cette dernière prend ses racines dans le respect de toutes les dimensions qui constituent l'être, notamment le respect de sa santé physique et psychique.

Dès lors, aborder la problématique du suicide sous l'angle du bien-être s'inscrit dans une logique positive. En effet, le défi à relever dans un cadre aussi compliqué et difficile que la prison est l'insertion de pratiques innovantes et l'ouverture d'un champ des possibles malgré le contexte d'enfermement.

De plus, s'attarder, à chaque étape du travail, sur tout ce qui construit et consolide le lien permet de saisir les enjeux qui sous-tendent la relation à l'autre. Celle-ci se traduit par différentes formes de contact oral et écrit et, joue un rôle central dans la fonction « d'exister ». Tout individu renforcé dans ce sentiment d'exister contribue à sa légitimité et favorise son implication dans sa propre existence. Cette implication se concrétise par une force de l'agir et une réflexion autour du sens ; ces deux éléments composent l'essentiel d'une dynamique de changement.

68. idem



Photo : Camille Seilles

IX.

Pistes d'action

1. Formation

Les participants des groupes de formation nous ont confirmé tout l'intérêt de poursuivre le module général sur la prévention du suicide. En effet, ils ont pu bénéficier de nombreux outils et être rassurés des bonnes pratiques qu'ils mobilisaient lors de ces situations difficiles. Cette formation est donc un outil d'assurance et de qualité pour les professionnels.

Toutefois, la formation dispensée, de par sa portée générale, reste insuffisante et ne répond pas aux spécificités du milieu carcéral. C'est pourquoi, nous envisageons d'élaborer un module spécifique en complément à celui dispensé par les centres de formation et qui s'inscrirait dans une perspective de formation continue.

Sur base des témoignages des intervenants recueillis lors des différents groupes de formation et lors des ateliers de la journée de réflexion, nous avons pu identifier les priorités à développer pour assurer une balise pédagogique. Comme la problématique centrale rencontrée par les intervenants est le manque de relai au sein de la prison, il est dès lors envisagé la mise en place d'Intervision afin de renforcer la collaboration entre le personnel interne et les services extérieurs.

2. Intervision

La mise en place du projet d'Intervision s'organisera de concert avec l'Administration pénitentiaire, les directions des établissements pénitentiaires, les délégués intra-muros, les services d'aide aux détenus et autres services externes et, sera communiqué à l'ensemble des services actifs en milieu carcéral.

Les interventions auront lieu au sein de chaque établissement pénitentiaire de

Wallonie et de Bruxelles. Elles convieront l'ensemble des intervenants actifs, les membres du personnel interne et les délégués intra-muros. L'activité aura lieu, en moyenne, tous les deux mois au sein des établissements pénitentiaires et elle durera 2 heures.

Les interventions auront pour objectifs de permettre aux intervenants de co-construire des alternatives aux réponses institutionnelles insatisfaisantes (notamment celle du cachot en cas d'acte suicidaire) et de renforcer les alliances entre les différents acteurs issus des différents services.

Au préalable, il est prévu de poursuivre la concertation avec l'administration pénitentiaire et les délégués intra-muros dans l'objectif de concrétiser la mise en œuvre du projet.

La seconde étape consistera à rencontrer l'ensemble des directions afin de soumettre le projet d'intervision au sein de leur établissement et de mettre au point la logistique.

La troisième étape se focalisera sur les stratégies communicationnelles (comment communiquer, dans quel but et quels sont les différents canaux de communication) à l'attention de l'ensemble des associations actives en prison et l'implication de ces dernières dans le processus.

La dernière étape est l'organisation même de l'Intervision au sein de la prison.

L'ensemble de ces interventions feront l'objet d'une analyse afin :

*d'identifier les leviers mobilisés par les participants face à leurs difficultés au quotidien ;
de cibler les besoins qui ne sont pas solutionnés et de les relayer à la direction de l'établissement avec des propositions de solutions ;*

d'élaborer et de promouvoir les stratégies de collaboration entre les acteurs.

Cette analyse prendra la forme d'une balise pédagogique qui servira d'outil de formation pour l'ensemble des intervenants actifs en milieu carcéral.

Sa plus-value réside dans le renforcement du travail en réseau, pierre angulaire de tous les acteurs du milieu carcéral (direction, agents, services extérieurs, ...). De plus, jusqu'à aujourd'hui, aucun outil n'a été créé pour répondre au mieux aux besoins spécifiques du terrain. Il en sera dès lors une opportunité de pratiques innovantes et d'amélioration du travail en réseau. Les deux objectifs de cet outil ont comme perspective d'agir positivement sur les conditions de détention, l'accompagnement psycho-social et les conditions de travail du personnel interne et externe.

L'analyse de ces interventions ainsi que la balise pédagogique serviront à l'élaboration de recommandations adressées aux autorités publiques.

3. Espaces de concertation

Afin d'améliorer la collaboration entre le personnel interne et les services extérieurs et ce, dans les limites du cadre des fonctions et du secret professionnel et dans l'objectif d'un accompagnement psycho-médico-social de qualité des personnes détenues, il semble primordial de promouvoir les différents espaces de concertation réunissant les acteurs du milieu carcéral.

En plus des interventions qui agiraient au niveau local et interne de la prison, il serait intéressant de renforcer, à l'extérieur, le travail en réseau du tissu associatif. Il est proposé par le biais d'*apéro-réseaux*, de mieux informer sur les réalités auxquelles sont confrontés les services extérieurs. Ils seront l'occasion de tisser des liens entre intervenants et de mieux connaître, dans un cadre convivial et informel, la diversité et les spécificités des services et projets du secteur. L'*apéro-réseaux* pourrait également prendre forme de laboratoires et d'échanges de pratiques innovantes.

4. Espaces de socialisation et d'apprentissage

Les différentes sources de la recherche-action ont mis en évidence la centralité du lien dans le processus de prévention du suicide. Dès lors, les différents dispositifs axés sur le lien et identifiés comme pouvant être renforcés sont : l'organe de concertation des détenus, les activités collectives et les visites de l'entourage. Ces différents espaces sont des opportunités de socialisation et d'apprentissage pour les personnes détenues. Pour que ces diverses sphères puissent amorcer des effets bénéfiques pour le public cible, il est nécessaire qu'elles s'inscrivent dans une perspective de construction de sens et de réinsertion sociale, sans quoi il ne s'agira que d'une énième activité phagocytaire.

Le premier, l'organe de concertation, comme explicité plus haut, est un espace par excellence dans lequel peuvent être développées des aptitudes sociales telles que la prise de parole, le dialogue, l'élaboration de stratégies à visée communautaire, etc. Pour cela, une condition *sine qua non* doit être remplie, celle d'établir au préalable par la direction un cadre qui reconnaît la légitimité de la parole du représentant des détenus et le soutenir dans ce processus participatif. La présence d'un service extérieur peut également garantir l'appui d'une réelle prise en considération des matières soumises par le représentant des détenus et l'accompagnement dans le suivi de celles-ci.

Le deuxième espace identifié concerne les activités collectives telles que les formations et activités socio-culturelles (comme les ateliers d'écriture...). Ils sont également des espaces permettant aux personnes détenues de créer des liens, de développer des savoirs et des savoir-faire/être. Ces activités collectives mériteraient d'être incorporées à un plan global de formations professionnalisantes de qualité et en nombre suffisant afin d'inscrire une dynamique de réelle réinsertion plus largement accessible aux personnes détenues afin d'en évaluer le fonctionnement à long terme.

Enfin, le troisième espace concerne ceux des visites pour les familles et l'entourage des personnes détenues. En dépit du fait que nous n'ayons pas eu l'occasion de rencontrer l'entourage des personnes détenues, il nous a semblé

important d'insister sur cet axe à développer. En effet, les liens familiaux et amicaux représentent souvent un facteur de protection pour les individus. Globalement, les témoignages des intervenants ont relayé la place quasi inexistante dans l'univers carcéral de l'entourage des personnes détenues pour des raisons de secret professionnel. Toutefois, des pistes pourraient être envisagées afin de renforcer ces liens dans les limites du cadre et strictement lorsque ceux-ci jouent ce rôle de protection.

5. Espaces de parole pour l'entourage

Afin d'inclure l'entourage des personnes détenues dans le processus, il serait opportun de créer un espace où leur parole puisse être déposée, entendue et mobilisée afin d'impulser des pistes de changement en prenant ainsi compte de leurs réalités. En effet, les liens affectifs sont un pilier fondamental dans les facteurs de protection et peuvent représenter une ressource considérable pour accompagner la personne détenue à la construction d'un projet et des perspectives de vie.

La constitution des groupes de parole et la méthodologie devront être mûrement réfléchies ; à savoir, avec les services extérieurs et le public cible en dehors des services extérieurs et le public cible, identifier les partenaires à joindre au projet et préciser les objectifs. Une réflexion de fond devra aborder le choix du lieu (interne ou extérieur à la prison) car il aura un impact symbolique sur les interactions. Le processus mériterait d'être élaboré avec les différents partenaires en lien avec l'entourage des personnes détenues.

Cette ressource contribuerait également à fournir des propositions concrètes de pistes d'action dans la gestion locale à adresser aux directions et aux pouvoirs publics.

X.

Recommandations

« La fonction sécuritaire même de la prison est confrontée à des inégalités d'ordre racial et social qui risquent de se creuser davantage au vu des nouveaux dispositifs sécuritaires adoptés. Dans ce contexte, la question qui se pose de manière urgente est celle de la fonction de la prison, une structure qui est à la fois génératrice de processus de déshumanisation et d'inégalités. Le suicide en prison peut dès lors apparaître comme un moyen ultime et désespéré pour le détenu de reprendre le contrôle sur sa vie et de réaffirmer son humanité bafouée »⁶⁹.

C'est pourquoi, il est primordial d'adopter une vision intégrée, transversale et interdisciplinaire afin de revoir la fonction de la prison pour lutter contre ce processus de mortification et d'inégalité.

« La prison et l'enfermement résultent d'un choix politique. Il est urgent d'interroger l'inflation carcérale et d'ouvrir le débat sur la possibilité d'une politique réductionniste cohérente à travers des logiques de décriminalisation, de dépénalisation et de décarcération. A l'heure où les autorités publiques promeuvent la construction de nouvelles super-prisons avec l'appui de promoteurs privés, et ce sans aucun débat démocratique préalable, il convient de conférer à la prison un autre sens que celui de la punition. Il y a lieu également de reconsidérer la nécessité de la détention préventive ».⁷⁰

Dès lors, il nous est apparu pertinent d'adresser les recommandations aux différents pôles politiques et, par ce biais, d'assurer la mise en lien de ces derniers autour de la problématique globale de la prévention du suicide en milieu carcéral.

69. Intervention de Senhadji K. lors de la journée d'étude du 29 mars 2019, *Suicide et détention : Etat des lieux, réflexions et perspectives d'actions*, p.73. Retrieved from : <http://caap.be/index.php/document/caap>

70. idem

De plus, pour l'ensemble des pouvoirs publics, la recommandation commune de renforcer les échanges de « bonnes pratiques » et de savoirs est nécessaire pour contribuer à l'amélioration du travail investi dans les établissements pénitentiaires.

1. Fédéral (compétences du SPF JUSTICE)

Analyse du cadre juridique (règlement interne des prisons, (re)définition claire des profils de poste, protocole clair de gestion du processus suicidaire c'est-à-dire des idéations suicidaires à l'acte de suicide abouti et non-abouti y compris la prise en charge/accompagnement des co-détenus témoins d'une conduite suicidaire et du personnel interne) ;

Réajuster les Equipes Locales de Soutien pour qu'elles puissent remplir pleinement leurs missions et offrir un cadre sécurisant et neutre pour les bénéficiaires ;

Amplifier un dialogue entre l'administration pénitentiaire et les services d'aide psycho-sociale, au sens large ;

Faciliter l'accès aux informations chiffrées des actes de suicides aboutis et non aboutis afin de saisir la récurrence du phénomène par une analyse quantitative ;

Offrir un meilleur accompagnement des co-détenus témoins d'un acte de suicide abouti ou non-abouti ;

Former les agents pénitentiaires en santé mentale ;

Santé publique : Comme repris dans les recommandations du rapport de soins de santé dans les prisons belges du KCE (2017), la responsabilité des soins de santé doit

être transférée du Ministre de la Justice à la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique⁷¹. Ainsi que la réforme du fonctionnement des soins de santé en milieu carcéral par la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire⁷² ;

Instituer des supervisions⁷³ pour les agents pénitentiaires (et pour l'ensemble du personnel interne) et ce, dans le cadre de leurs horaires de travail.

2. Communautés et Régions

Selon les compétences :

Promotion de la santé : La mise en place d'une concertation interservices impliquant les prisons, les services externes, les agents, etc. L'initiative devrait venir de la direction de chaque établissement. Dans cet objectif d'interdisciplinarité⁷⁴, il serait intéressant d'établir de réels accords de collaboration, qui légitimeraient les actions des différentes parties, sur base du travail de recensement fait par la CAAP⁷⁵.

Financer des projets d'accompagnement des hommes et des femmes en détention et en post-carcéral en promotion de la santé et plus globalement, les institutions actives en milieu carcéral ;

71. Synthèse du rapport KCE. *Soins de santé dans les prisons belges*, p.42. Retrieved from : https://kce.fgov.be/sites/default/files/atoms/files/KCE_293Bs_Soins_de_sante_prisons_belge_Synthese.pdf

72. Idem. p.31

73. La **Supervision** s'intéresse au fonctionnement des professionnels. Ses objectifs sont l'amélioration des compétences professionnelles, des conditions de travail, de l'ambiance qui y règne, de l'organisation des diverses tâches à accomplir et enfin des prestations offertes. Elle renforce chez le ou les supervisés la conscience d'eux-mêmes, de leur engagement, de leurs actes et de leurs conséquences, de leurs responsabilités, ainsi que de leurs capacités à instaurer des liens constructifs et de qualité. Elle permet aussi de mesurer et de renforcer la capacité à poser les justes limites dans les relations. Elle permet de clarifier ce qui appartient à chacun en favorisant la mise à distance dans les situations complexes. La **Supervision** offre la possibilité de tirer les leçons de l'expérience, de mobiliser de nouvelles options et ressources et d'intégrer les apprentissages. Retrieved from : <https://www.analysedespratiques.com/interventions-en-supervision-d-equipes/>

74. Senhadji K., Idem., p.46

75. Le travail de recensement établi par la CAAP consiste à faire un état des lieux de toutes les activités à destination des personnes détenues des établissements pénitentiaires de Wallonie et de Bruxelles.

Investir davantage dans la recherche (qualitative et quantitative) et le développement afin de mieux appréhender la problématique du suicide. Il existe très peu de données chiffrées et de connaissances pluridisciplinaires autour de la prévention du suicide en milieu carcéral en Belgique.

Investir dans les services d'accompagnement psycho-social, au sens large ;

Développer des formations professionnalisantes des hommes et des femmes en détention en vue d'une réelle réinsertion sociale ;

Faire mieux connaître les missions des Délégués intra-muros et extra-muros en vue d'une collaboration évolutive avec les partenaires du milieu carcéral et ce en adéquation avec les besoins du terrain.

Bibliographie

Actes de la journée d'étude du 29 mars 2019 (2019). *Suicide et détention : Etats des lieux, réflexions et perspectives d'actions*. CAAP. Retrieved from : <http://caap.be/index.php/document/caap>

Albrand L. (2009). *La prévention du suicide en milieu carcéral*. Retrieved from : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/094000387.pdf>

Arrêté royal du 22/06/18 réglant la composition et les modalités de fonctionnement de l'organe de concertation prévu à l'article 7 de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus. Retrieved from : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2018062225

Bertrand M. & Clinaz S. (2015). *L'offre de services faite aux personnes détenues dans les EP de Wallonie et Bruxelles 2013-2014*. Retrieved from : <http://caap.be/index.php/document/caap#>

Bourgoin N. (1994). *Le suicide en prison*. L'Harmattan. Paris, 1994

Catroux M. (2002). *Introduction à la recherche-action : modalités d'une démarche théorique centrée sur la pratique*, Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialités. v. XXI n°3, p8-20. Retrieved from : <https://journals.openedition.org/apliut/4276>

Charazac-Brunel M. (2002), *Prévenir le suicide : Clinique et prise en charge*, Dunod, Paris

Daigle M. (2014). *(Se) mourir de peine en prison ? La problématique du suicide en milieu carcéral*. Retrieved from : https://fr.slideshare.net/CRISE_UQAM/crise-webinaire10marcdaiglefina

Farges E. (2006). *La sanitarisation du social: les professionnels et l'éducation pour la santé en milieu pénitentiaire*, Lien social et Politiques, n° 55, p. 99-112. Retrieved from : <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2006-n55-lsp1288/013228ar/>

Favril L., Wittouck C., Audernaert K., Vander Laenen F. (2017) *Suicide in de Belgische gevangenis: 2000-2016*. Institute International Resarch on Criminal Policy, Universiteit Gent. Retrieved from: <https://biblio.ugent.be/publication/8519991>

Fernandez F. (2009), *Suicides et conduites auto-agressives en prison : pour une sociologie du mal-être carcéral*, Bulletin de l'AMADES (Anthropologie Médicale Appliquée au Développement et à la Santé), n°76, pp.2-8. Retrieved from : <https://journals.openedition.org/amades/666>

Guénat C., & Bérard J. (2018), *Prévenir le suicide en Canada. Prise en charge du suicide : entre crime, troubles mentaux et droit de mourir*, V.51, n°2. Retrieved from : <https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/2018-v51-n2-crimino03961/1054235ar.pdf>

KCE (2017). Synthèse du Rapport. *Soins de santé dans les prisons belges: situation actuelle et scénarios pour le futur*. Retrived from : https://kce.fgov.be/sites/default/files/atoms/files/KCE_293Bs_Soins_de_sante_prisons_belge_Synthese.pdf

Les suicides, Roche, Bruxelles, 1977

Observatoire Internationale des Prisons (2016). *Notice 2016 pour le droit à la dignité des personnes détenues*.

Taylor-Powell E., & Renner M. (2003). *Analyzing qualitative data. Program Development and Evaluation*. University of Wisconsin-Extension, Madison, Wisconsin. *Analysing Qualitative Data (G3658-12)*. Retrieved from : <http://www.luwex.edu/ces/pubs>

Terra J-L. (2003). *Prévention du suicide des personnes détenues : évaluation des actions mises en place et propositions pour développer un programme complet de prévention*. Retrieved from : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/034000724.pdf>

◆ Modèles des questionnaires

1. Aux directions

1. Dans quel établissement pénitentiaire travaillez-vous ?
2. Comment la Direction est-elle informée lorsqu'un détenu menace ou tente de mettre fin à ses jours ?
3. Sur base de quels critères faites-vous une différence entre un appel à l'aide et un risque réel de passage à l'acte ?
4. Avez-vous identifié un ou des publics à risque ? Si oui, comment avez-vous procédé pour les identifier ?
5. Y-a-t-il un dispositif mis en place lorsqu'il y a :
 - une inquiétude exprimée vis-à-vis d'un détenu,
 - une tentative de suicide,
 - et un passage à l'acte abouti
6. En cas de réponse positive à l'une des affirmations de la question précédente, pourriez-vous expliquer le(s) dispositif(s) mis en place ?
7. Comment interprétez-vous les relais d'inquiétudes ?
8. Lorsqu'un détenu est identifié comme « à risque », ou « en crise », en combien de temps une prise en charge est-elle effectuée ?
9. Avez-vous instauré ou avez-vous observé des actions ou dispositifs qui ont un effet positif sur la prise en charge, le bien-être ou le rétablissement des détenus et sur la gestion de leur détention ?
10. Quels sont vos besoins en matière de gestion des suicides ou tentatives de suicide ?
 - I. Avez-vous des remarques ou commentaires éventuels concernant un futur projet de prévention suicide ?

Si vous vous souhaitez être recontacté dans le cadre de cette recherche, vous pouvez nous laisser vos coordonnées ?

2. Aux personnes détenues

Mise en contexte :

Sur base du constat qu'en prison le taux de suicide et les tentatives de suicide sont importants, la CAAP, en collaboration avec les services actifs en prison, mène des groupes de travail afin d'améliorer le bien-être des détenus et de proposer des recommandations pour un projet de prévention suicide. Pour cela, la parole des détenus est au centre de notre intérêt, c'est pourquoi nous venons vers vous afin de récolter vos vécus et vos expériences. Vos témoignages alimenteront la recherche sur le bien-être des détenus. Ceux-ci pourraient être utilisés anonymement si un accord préalable a été accordé par le/la détenu.

1. Comment vous sentez-vous aujourd'hui ?
2. Comment vous sentez-vous en général depuis votre incarcération ?
3. Qu'est-ce qui vous fait du bien ?
4. Qu'est-ce qui améliore vos conditions de détention ?
5. Qu'est-ce qui a changé depuis que vous êtes en prison ?
6. Qu'est-ce qui est le plus différent pour vous ?
7. Qu'est-ce qui vous aide à tenir ?
8. Qu'est-ce qui vous manque ?
9. Qu'est-ce qui vous fait peur ?
10. Est-ce que vous osez parler de votre mal-être ? Si non, comment faites-vous ?
11. Avez-vous déjà été mis en isolement et/ou en cachot ? Si oui, pouvez-vous nous en parler ?
12. Avez-vous déjà été confronté à une personne qui a fait une tentative de suicide ou un passage à l'acte ? Si oui, désirez-vous en parler ?
13. Avez-vous déjà eu des idées suicidaires, fait une tentative de suicide ? Si oui, désirez-vous en parler ?

3. Intervenants salariés et bénévoles

1. Quel est votre fonction et le nombre d'année de service ?

2. Dans quel(s) établissement(s) pénitentiaire(s), travaillez-vous ?
3. Avez-vous, personnellement, déjà été confronté à :
une tentative de suicide d'une personne détenue : OUI / NON
un suicide abouti d'une personne détenue : OUI / NON
4. Avez-vous connaissance de dispositifs de soutien (protocole, personne relais, associations, numéro gratuit, accompagnement social, travail administratif, suivi psychologique,...) pour les personnes confrontées à une tentative de suicide ou au suicide d'une personne détenue ? Si oui, lesquels ?
5. Avez-vous déjà fait appel à ce(s) dispositif(s) ? Si oui, lesquels et quels bénéfices vous en avez tirés ?
6. Si non, comment expliquez-vous que vous n'avez pas fait appel à ces dispositifs ?
7. Avez-vous connaissance d'offres de dispositifs en matière de soutien qui sont mises à disposition mais qui ne sont pas utilisés ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?
8. Avez-vous connaissance de pratiques en matière de soutien et d'accompagnement mises en place alors qu'elles ne sont pas officiellement prévues ?
9. Au-delà d'un éventuel dispositif mis en place, avez-vous des « pratiques personnelles » qui vous permettent de faire face aux situations difficiles ? Si oui, quelles sont-elles ?
10. Avez-vous personnellement des attentes ou des besoins identifiés face à de telles situations (tentative de suicide ou suicide d'une personne détenue) ? Si oui, lesquels ?

4. Personnel interne (agents, AS, Psy, infirmier,...)

1. Quel est votre fonction et le nombre d'année de service ?
2. Dans quel(s) établissement(s) pénitentiaire(s), travaillez-vous ?
3. Avez-vous, personnellement, déjà été confronté à :
une tentative de suicide d'une personne détenue : OUI / NON
un suicide abouti d'une personne détenue : OUI / NON
4. Avez-vous connaissance de dispositifs de soutien (protocole, personne relais, associations, numéro gratuit, accompagnement social, travail administratif, suivi psychologique,...) pour les personnes confrontées à une tentative de

suicide ou au suicide d'une personne détenue ? Si oui, lesquels ?

5. Avez-vous déjà fait appel à ce(s) dispositif(s) ? Si oui, lesquels et quels bénéfices vous en avez tirés ?
6. Si non, comment expliquez-vous que vous n'avez pas fait appel à ces dispositifs ?
7. Avez-vous connaissance d'offres de dispositifs en matière de soutien qui sont mises à disposition mais qui ne sont pas utilisés ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?
8. Avez-vous connaissance de pratiques en matière de soutien et d'accompagnement mises en place alors qu'elles ne sont pas officiellement prévues ?
9. Au-delà d'un éventuel dispositif mis en place, avez-vous des « pratiques personnelles » qui vous permettent de faire face aux situations difficiles ? Si oui, quelles sont-elles ?
10. Avez-vous personnellement des attentes ou des besoins identifiés face à de telles situations (tentative de suicide ou suicide d'une personne détenue) ? Si oui, lesquels ?

5. Co-détenus et entourage

1. Avez-vous, personnellement, déjà été confronté à :
une tentative de suicide d'une personne détenue : OUI / NON
un suicide abouti d'une personne détenue : OUI / NON
2. Avez-vous connaissance de dispositifs de soutien (services d'aide aux détenus, conseillers moraux, bénévoles, aumôniers, suivi psychologique,...) pour les personnes confrontées à une tentative de suicide ou au suicide d'une personne détenue ? Si oui, lesquels ?
3. Avez-vous déjà fait appel à ce(s) dispositif(s) ? Si oui, lesquels et quels bénéfices en avez-vous tirés ?
4. Si non, comment expliquez-vous que vous n'avez pas fait appel à ces dispositifs ?
5. Avez-vous connaissance d'offres de dispositifs en matière de soutien qui sont mises à disposition mais qui ne sont pas utilisés ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?
6. Avez-vous connaissance de pratiques en matière de soutien et

- d'accompagnement mises en place alors qu'elles ne sont pas officiellement prévues ?
7. Au-delà d'un éventuel dispositif mis en place, avez-vous des « pratiques personnelles » qui vous permettent de faire face aux situations difficiles ?
Si oui, quelles sont-elles ?
 8. Avez-vous personnellement des attentes ou des besoins identifiés face à de telles situations (tentative de suicide ou suicide d'une personne détenue) ? Si oui, lesquels ?

◆ Canevas d'entretien individuel semi-structuré avec la direction

Objectifs :

Identifier des « procédures standards »

Identifier des pratiques innovantes

• Background de la direction

Nombre d'années en fonction

Expériences dans d'autres prisons ? Si oui, quelles différences observées ?

• Canaux de communication

Comment évaluez-vous le degré d'urgence ?

En quoi consiste l'intervention de crise ?

• Dispositifs bien-être (BE)

En dehors des mesures directes, pensez-vous qu'il est possible de développer des mesures indirectes pour augmenter le BE ? (par ex : tout dispositif qui augmente le lien social, le contact humain (activité socio-culturelle, formation, accessibilité aux services extérieurs,...)

En quoi consiste un entretien de soutien ?

Difficultés principales qui ne favorisent pas le BE ?

• Formation

Quels sont vos besoins spécifiques ? pour qui ?

Ce qui est déjà mis en place ?

• Place de la famille

Lors d'une tentative/acte abouti ou inquiétude

• Au niveau structurel

Besoins ?

Recommandations et changement pour améliorer BE pour le personnel interne ? pour les personnes détenues ?

Ce qui est à revoir en politique carcérale et pénale ?

Avez-vous observé d'autres différences avec d'autres prisons ? (+et-)

• Equipe locale de soins

Son rôle ? son fonctionnement ? son organisation pour sa disponibilité ?

Estimez-vous que ce service est effectif ?

• Collaboration avec l'Organe de Concertation des Détenus

Fonctionnement ?

Constitution ?

Son impact effectif pour les personnes détenues ? et sur les membres du personnel ?

• Collaboration avec les agents

Comment la collaboration avec les agents est-elle mise en place et favorisée au quotidien ?

• Collaboration avec les délégués

Leur rôle ?

En quoi facilitent-ils ? Difficultés ?

◆ **Grille d'analyse du Centre de Prévention du suicide de Bruxelles**

Document utilisé pour l'analyse des réponses des questionnaires adressés aux directions et des besoins identifiés par les participants des groupes de formation. Ce document fut mis à notre disposition lors de la formation « prévention du suicide » du 05 et 06 décembre 2018.

Grille d'analyse	JE FAIS	JE DEVRAIS FAIRE	QU'AURAIS-JE BESOIN ?
Repérage des détenus suicidaires			
Suivi des détenus suicidaires			
Gestion de crise suicidaire			
Intervention d'urgence lors d'une tentative de suicide			
Après un suicide abouti			



Rédaction de la recherche-action : Mahdiya El-Ouali

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Editeur responsable : Jacqueline Rousseau, Concertation des Associations Actives en Prison (CAAP asbl),
44 boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles - Concept & Design :  In-graphics.be